

Brelidy

*Bulletin d'Informations
Communales*

D 15 | COTES DU NORD | D 15

BRELIDY

N°2 - Janvier 2008

Sommaire

- Editorial	11
- Procès-verbaux des délibérations du Conseil Municipal.....	1 à 8
- Contributions des adjoints et des commissions	
• Groupe de pilotage.....	9/10
• Découvrir ou redécouvrir Bréldy	10
• Commission voirie et bâtiments communaux	11
• Commission de fleurissement.....	12
• Notre salle des fêtes	12
• Relais paroissial.....	13
- État civil.....	13
- Quelques nouvelles du CCAS.....	14
- Contribution à la protection de l'environnement	15
- Infos utiles	16
- Budget primitif 2007	16
- Comité de pilotage pour l'aménagement du bourg	17/23
- 11 novembre.....	24
- Le recensement	24
- Relais Parents assistants maternels du Trieux.....	24
- Centre d'accueil à la parentalité	25
- Fermeture trésorerie de Pontrieux.....	25
- Association «les bouchons d'amour»	25
- Dour hon douar, le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien	25
- Arbre de Noël.....	26
- Association pour le don de sang.....	26
- La gendarmerie recrute.....	26
- Comité Cantonal d'entraide	26
- Syndicat Départemental d'Électricité	27
- Bréldy «la romaine»	28/29

Heures d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 9 h à 12 h
Vendredi de 14 h à 17 h

Rédaction :
Commission Bulletin Communal
de Bréldy
Imprimerie :
Impressions du Trieux
Tel. 02.96.95.32.71.

> Le mot du Maire

En cette fin d'année 2007, nous sommes pour la seconde fois à l'heure du bilan municipal. Il est en effet essentiel de rendre compte des actions menées durant cette année et des résultats obtenus dans cette brève mandature et de vous informer des projets en cours.

L'équipe municipale n'a ménagé ni son énergie ni son temps pour tenir les engagements pris envers la commune et les bréldiens. En effet au cours de cette année 2007 nous avons réalisé de nombreux investissements à hauteur de 190 00,00 €.

- Réalisation d'un cimetière annexe, porte de secours et fenêtres de la salle des fêtes, réfection totale de la toiture de l'église, réalisation d'un écopoint, deux programmes de voirie, ajoutons l'adhésion au foyer logement de Pontrieux et surtout le projet d'aménagement du CD 15, des carrefours et du bourg. Toutes ces réalisations vous seront détaillées dans ce bulletin. Au regard de ce travail, nous sommes satisfaits de constater que nous avons atteint nos objectifs, mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Notre collaboration à la communauté des communes a favorisé le développement d'actions en faveur de Bréldy :

- Programme de l'habitat, aide à la réalisation de l'écopoint, le SPANC, le traitement des ordures ménagères, le pôle petite enfance... le début de l'année 2008 verra notamment

l'ouverture du centre intercommunal d'action sociale pour une meilleure prise en charge des personnes âgées à domicile. Nous avons eu à cœur d'engager le développement et la modernisation de notre commune, mais aussi d'œuvrer pour le bien être de tous et dans le respect de chacun. Par exemple, nous avons constitué un comité de pilotage au sein du conseil municipal pour planifier l'aménagement de Bréldy. Tout en menant à bien ces actions, nous nous sommes attachés à maîtriser la fiscalité et l'endettement en mettant des services et un cadre de vie à la disposition de la population sans augmenter la pression fiscale.

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que pour gérer la commune et mener à bien de tels projets, il nous a été nécessaire de prendre le temps de la réflexion afin de réaliser des aménagements utiles et nécessaires pour la commune. Il a aussi fallu participer à de nombreuses réunions intercommunales et expliquer notre démarche aux élus et aux services du département. Pour tout cela j'ai pu compter sur l'implication et le dévouement de toute l'équipe municipale qui n'a pas ménagé ses efforts. En votre nom, je tiens à les remercier, car le bilan de cette mandature de deux années est à porter au crédit des adjoints et des conseillers avec lesquels j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à travailler.

Le maire, Pierre-Marie GAREL

> Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 30 JANVIER 2007 - 19 h

Absent : Henri PATIN (procuration à Pierre Marie GAREL)

Secrétaire : Christian BOUGET

Demande de subvention pour travaux de voirie

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par les services de la D.D.E pour le programme de travaux 2007 comprenant la réfection des voies suivantes :

- VC de Camarel
- VC de la Chavraie VC de Kerfantan VC de Parc an Pors. Dont le montant s'élève à la somme de 38 570,00 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la présentation de ce dossier à une demande de subvention dans le cadre de la Dotation globale d'Équipement (DGE)

Demande de subvention pour réfection de la toiture de l'église

4 entreprises ont été contactées, 2 réponses sont parvenues à la mairie.

Le devis de l'entreprise HUET de QUEMPEL GUEZENNEC s'élève à la somme de 41 493,15 euros TTC, celui de l'entreprise LE COURTES de COATASCORN s'élève à la somme de 34 138,62 euros TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise LE COURTES pour effectuer ces travaux.

Une demande de subvention DGE et une demande de subvention auprès du Conseil Général vont être déposées pour ces travaux.

Réfection fenêtres et porte de sécurité de la salle des fêtes

Le Maire présente au Conseil les trois devis reçus en Mairie pour ces travaux :

L'entreprise BONNOT de BEGARD : 10 277,23 euros TTC L'entreprise LOZACH de PLOUEC : 10 176,99 euros T.T.C

L'entreprise SARL A.L.M Fermetures de PLOUEC un premier devis s'élevant à 11 280,06 euros et un deuxième devis (suite à changement de

fournisseur) s'élevant à 9 153,58 euros TTC.

Le vote du Conseil Municipal a donné les résultats suivants : 6 voix pour l'entreprise LOZACH
2 voix pour l'entreprise BONNOT

3 abstentions

Les travaux sont donc confiés à l'entreprise LOZACH sous réserve que le règlement de la facture n'intervienne qu'après complet achèvement et réception des travaux.

Un dossier de demande de subvention DGE va également être déposé pour ces travaux

L'ordre de priorité suivant est adopté par le Conseil pour les demandes de subvention

- 1 - les travaux de l'église
- 2 - les travaux de voirie
- 3 - les travaux de la salle des fêtes

Divers

Le Maire félicite les personnes ayant contribué à la bonne organisation de l'arbre de Noël.

Pierre PEUCH souhaiterait faire l'acquisition d'une armoire métallique à la salle des fêtes pour entreposer la vaisselle afin de faciliter le contrôle après les locations.

Des devis vont être demandés pour cet éventuel achat.

Christian BOUGET indique, dans le cadre de l'aménagement du bourg, avoir un projet à présenter lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, séance à laquelle il souhaiterait la présence de tous les membres en fonction.

Bernard ARZUL informe l'assemblée que l'antenne de télévision serait à changer sur le logement de l'ancien presbytère.

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2007 - 19 h

Absent : Néant

Secrétaire : Pierre PEUCH

Procès-verbal de la précédente séance adopté à l'unanimité

Aménagement du bourg - désignation du groupe de pilotage

Le Maire rappelle qu'à la suite de la décision prise à l'unanimité le 30 juin 2006, une demande

d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été faite auprès de la D.D.E. Le marché de prestations intellectuelles a été approuvé (conseil municipal du 19/12/2006) et un appel d'offres a été publié dans la presse pour sélectionner un cabinet d'architecte paysager qui sera chargé de sélectionner le projet d'aménagement de la CD 15 et le sens unique du tour de bourg.

Le Maire a reçu de la D.D.E un programme préliminaire d'aménagement dont il lit en séance les principaux chapitres. Ce programme liste les différentes opérations à effectuer et prévoit une réflexion sur les zones ouvertes à l'urbanisation et sur le devenir de la mairie, l'effacement des réseaux téléphoniques et électriques ainsi que la réfection de l'éclairage public et le réseau des eaux pluviales sont aussi à considérer.

Le Maire indique que ce document est à la disposition du public à la mairie.

Après un échange de vues, il est décidé que des étapes seront nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux, mais que pour des raisons de sécurité évidentes l'aménagement du CD 15 devrait se faire prioritairement. Ce sera le rôle du comité de pilotage d'assister le maire pendant toute la période de réflexion et de préparation du programme.

Christian Bouget demande la parole afin d'exposer au Conseil le projet préparé par lui-même et quatre conseillers. Ce point n'étant pas indiqué à l'ordre du jour, le Maire propose, ce qui est accepté par le Conseil, de donner la parole à Christian Bouget au début des questions diverses. La composition du groupe de pilotage est votée à l'unanimité : Le Maire, Bernard Arzul, Christian Bouget, Daniel Quinquenel et Henri Patin.

Opportunité achat Maison Perchec

Le Maire fait part au Conseil de la mise en vente de la maison située en bordure du CD 15 (parcelle 823) et du terrain, d'une contenance de 5400 m², ayant un accès sur la rue de Bellevue (parcelle 188). Il a été informé par la famille et a pris des renseignements auprès de Maître Rolland, Notaire à Pontrieux. Étant donné la situation de ces biens, la commune doit s'y intéresser puisqu'ils se trouvent inclus dans les programmes d'aménagement du bourg. Le Maire fait un tour de table afin que chaque conseiller s'exprime sur cette opportunité.

Le Maire et cinq conseillers font part de leur intérêt pour une éventuelle acquisition de l'ensemble ; 5 conseillers sont favorables à l'acquisition du terrain et émettent de fortes réserves sur la qualité de la maison et l'intérêt de cet achat.

Afin que chacun puisse se faire une opinion, il est décidé que le Maire contactera le notaire afin d'effectuer une visite de la maison et de ses annexes.

Questions diverses

Linda Callac lit une déclaration dans laquelle il est fait un rappel de la réunion du Comité de prospective du 16 juin 2006. Il avait été mentionné dans le compte rendu l'intérêt pour Brévidy de réfléchir à la mise à disposition pour les usagers d'espaces culturels, d'accueil et du maintien du commerce. La mise au point d'un programme ambitieux d'intérêt intercommunal pourrait s'avérer éligible à un financement régional par exemple ECOFAUR.

Christian Bouget distribue un document sur lequel sont localisées des réalisations à envisager avec des priorités :

- Réfection de la mairie avec salle des associations.
- A Kerlaziou (route de Bégard) : création d'un ensemble comprenant commerce, logement pour personnes âgées, salle conviviale.
- Lotissement à Kergouriou
- Un chemin piétonnier permettra de relier Kerlaziou à Kergouriou en passant par la place de l'église. Cet ensemble de réalisations devra nécessairement faire appel à des financements importants qui ne sont pas pour le moment envisagés, l'ECOF AUR pouvant être sollicité pour une part.

Il est pris acte de ces propositions qui pourront faire partie des discussions à venir au sein du groupe de pilotage, » dont le rôle est de définir le plan global de développement communal en précisant les priorités pour les mises en œuvre.

Le Conseil municipal aura à se prononcer le moment venu sur les propositions du groupe de pilotage.

• Divagation des chiens

Le Maire fait état de plaintes concernant les nombreuses divagations de chiens sur le territoire communal et demande à tous les propriétaires de respecter la réglementation en vigueur.

SEANCE DU 17 AVRIL 2007 - 19 h

Absent :

Henri PATIN (procuration à Daniel QUINQUENEL)
Secrétaire : Linda CALLAC

Lecture du Procès verbal de la précédente séance adopté à l'unanimité

Bureaux de vote pour les élections des 22 avril et 6 mai

Le planning suivant est adopté :

8 h - 10 h 30 : P.M GAREL - D. QUINQUENEL

- M. PICHOURON

10 h 30 - 13 h : B. ARZUL - J. LE GOAS

- P.M. GAREL et M. PICHOURON

13 h - 15 h 30 : CH. BOUGET - G. PHILIPPE

- H. PATIN

15 h 30 - 18 h : P. PEUCH - C. LEZORAINE

- L. CALLAC

Propriété Perchec

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la visite, courant février, de la propriété Perchec et souhaite donner son avis sur cette affaire.

L'acquisition de cette propriété ne peut se faire sans l'acquisition du terrain contigu afin de ne pas avoir un accès direct sur le CD 15.

Il indique que le prix du terrain seul avoisinerait 10 euros le m², et que concernant la maison, le prix d'acquisition serait plus élevé que prévu. Compte tenu d'importants travaux à prévoir, intérieurement et extérieurement, il juge cette acquisition trop lourde pour la commune et propose d'abandonner ce projet.

Il demande au Conseil de se prononcer à ce sujet. Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite au projet d'acquisition de la maison Perchec. Christian Bouget, demande cependant de se tenir informé sur l'évolution du prix de vente du terrain.

Commission de fleurissement

Christian Bouget donne un compte rendu de la réunion de la commission de fleurissement. Il propose de reconduire le programme de fleurissement de l'année précédente avec des fleurs annuelles et sans frais supplémentaires compte tenu des travaux d'aménagement prévus au bourg.

Un budget plus important sera à prévoir pour le fleurissement de la Toussaint.

À la chapelle de Kerbiguet il n'y aura pas de travaux supplémentaires, il est préférable de garder un cadre champêtre et d'abandonner le projet d'une allée.

Illuminations : il est prévu de poser 4 prises de courant supplémentaire (travaux subventionnés à 30 % par le S.D.E), et de renouveler quelques guirlandes.

Cimetière : achat de 5 cavurnes - dalles de granit, stèle du souvenir gravée, et un caveau provisoire de 2 places (la différence de prix avec un caveau

1 place n'étant pas importante). Le coût de ces travaux s'élèverait à 3 500,00 euros TTC suivant le devis de l'entreprise Duégain.

Un camion de grou supplémentaire sera nécessaire pour reprendre les niveaux dans la rue de la mairie.

Accord unanime du conseil pour l'ensemble des propositions de la commission de fleurissement.

Renouvellement du contrat de la préposée à l'entretien des bâtiments communaux.

Le contrat de Madame Sylvie Pinard, préposée à l'entretien des bâtiments communaux est reconduit pour une année, à compter du 1^{er} mai 2007, sur la base de 14 heures par mois.

Aménagement du bourg

Le groupe de pilotage a retenu 3 concepteurs qui seront auditionnés le 2 mai, ensuite la commission retiendra le candidat qui aura en charge ce dossier.

Le Maire signale que d'ici trois semaines le relevé topographique du bourg sera effectué.

Le Maire, en réponse à Christian Bouget, indique que le projet de mairie n'est, pour l'instant, pas d'actualité dans ce plan d'aménagement du bourg et que le projet global présenté par 5 conseillers lors de la dernière réunion pourrait éventuellement se greffer sur ce plan d'aménagement et faire à ce moment-là l'objet d'une étude ECOFAUR (idée qui avait précédemment été abandonnée).

Maryvonne Pichouron insiste sur la réflexion à apporter sur ce plan d'aménagement global et sur la nécessité de définir des priorités sans oublier le problème vital qu'est le commerce.

Demande de permis de construire

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de projet d'une construction au lieu dit Pen An Chra. La commune n'étant pas dotée d'un document d'urbanisme, l'avis motivé du Conseil est nécessaire pour l'instruction d'une telle demande justifiée par l'intérêt de la commune.

Questions diverses

Le Maire rappelle que la divagation des chiens est interdite et redemande aux propriétaires de respecter la réglementation à ce sujet.

Christian Bouget demande des explications supplémentaires sur le devis à établir pour les travaux de l'éco point, et sur l'aménagement de l'espace. Bernard Arzul donne les précisions suivantes : la grande partie du terrain est réservée

à l'écopoint et une petite partie en triangle servira pour le stockage des matériaux de voirie.

Concernant le ramassage des ordures ménagères Christian Bouget regrette la façon dont l'augmentation du coût des ordures ménagères a été relatée dans la presse et considère que les problèmes de personnel n'auraient pas dû être exposés publiquement.

Daniel Quinquenel souligne que ce dossier qui est de la compétence de la communauté de Communes suit son cours.

SEANCE DU 3 MAI 2007 - 19 h

Vote des subventions

A.D.A.P.E.I.....	50,00
A.S Tennis Loisirs	0,00
Afo Bat 22	15,00
Amicale Laïque Plouëc/Brévidy	320,00
Amicale Sapeurs Pompiers.....	61,00
ASPEMAG.....	25,00
Ass. Maires de France	94,80
Ass. Sport et Loisirs.....	170,00
Association Française Myopathie	50,00
C.O.P Cyclos	60,00
Chambre des Métiers	20,00
Club 3ème âge.....	200,00
Club Handisport	15,00
Club hippique de l'Argoat	15,00
Comice Agricole canton de Pontrieux ...	100,50
Comité Tiers monde.....	31,00
Donneurs de Sang	100,00
Familles Rurales	100,00
Infirmes Moteurs	50,00
Jeunesse Sportive du Trieux	80,00
Les Chasseurs	153,00
Lutte contre le Cancer	50,00
Mucoviscidose	50,00
Parents élèves Collège Charles Brochen ...	130,00
Paroisse Notre Dame des Fontaines.....	50,00
Plijadur An Dans	30,00
Restos du co.eur	50,00
Roller Skating Guingamp	30,00
Santé et Vie	20,00
Secours Populaire	15,00
Stade Charles de Blois-gymnastique	15,00

Absent : Henri PATIN (procuration à Daniel QUINQUENEL)

Secrétaire : Daniel QUINQUENEL

Lecture du Procès verbal de la précédente séance adopté à l'unanimité.

Élagage

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors de la réunion du 22 septembre 2006 : tous travaux, quels qu'ils soient, seront soumis à appel d'offres et l'entreprise la moins disante sera retenue.

La commission de voirie en séance du 30 avril a retenu l'entreprise Perrot de Quemper Guézennec pour effectuer les travaux d'élagage des chemins communaux pour la somme de 2 945,00 euros HT.

Après vote, par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil adopte cette proposition. Linda Callac et Christian Bouget, regrettent que, pour une différence de 415 euros, le marché ne soit pas attribué à l'entreprise locale.

Eco point

La commission de voirie s'est réunie le 2 mai pour l'ouverture des plis pour les travaux d'aménagement de l'Eco Point. Après avoir retenu l'entreprise Pichouron, la moins disante, pour la somme de 17 398,98 euros TTC, la commission a constaté une grosse erreur sur le prix de la tonne de bitume dans la rédaction du devis et le maire propose d'annuler cette consultation et de procéder à un nouvel appel d'offres.

Accord du conseil par 10 voix.

Comité de pilotage pour aménagement du bourg

Le Maire donne au Conseil le compte rendu, établi par Henri Patin, de l'audition des trois candidats retenus pour l'aménagement du bourg.

Sur ces trois entreprises, 2 d'entre elles ont parfaitement cerné nos attentes concernant l'aménagement global de Brévidy et la commission a retenu l'entreprise la moins disante, le Cabinet Lescop, pour la somme de 14 950,00 euros TTC

Accord du conseil à l'unanimité.

Questions diverses

Joseph Le Goas, suite à la demande de plusieurs personnes, demande à ce que le banc situé devant le terrain communal, rue de la mairie, soit déplacé, à Kerbiguet ou près des allées de boules.

SEANCE DU 6 JUIN 2007 - 19 h

Absents : Linda CALLAC (procuration à Christian BOUGET)

Claudie LE CABEC (procuration à G. PHILIPPE)

Henri PATIN (procuration à D. QUINQUENEL)

Pierre PEUCH (procuration à J. LE GOAS)

Secrétaire : Guy PHILIPPE

Pose de prises pour les illuminations de Noël

Elle sera effectuée par l'E.T.D.E. pour un coût de 790 euros TTC, subventionné à 40% par le Syndicat départemental d'Électricité. Accord unanime du Conseil.

Élections législatives

Mise en place des bureaux de vote pour les 10 et 17 juin.

Ecopoint

Compte rendu de la commission de voirie du 4 juin pour l'ouverture des plis des travaux de l'Eco Point. Quatre réponses ont été enregistrées et la commission a retenu l'entreprise la moins disante : l'entreprise Pichouron pour la somme de 25 907,00 € TTC. En cas de désistement de la première entreprise, il ne sera pas refait d'appel d'offres et la deuxième entreprise (BRIAND pour la somme de 28 823. 60 €) sera sollicitée. Accord unanime des membres présents.

Voirie - divers

M. Lozahic demande l'autorisation de poser environ 30 mètres de buses près de sa propriété. La fourniture et la pose de buses seront à sa charge, et la commune prendra en charge la fourniture du gravillon.

Lors des travaux de voirie il sera demandé à l'entreprise retenue d'aménager un accès pour handicapé, en enrobé, à la sortie de chez M. Pinard Pierre (environ 2 m²).

M. Laville demande l'autorisation d'effectuer, à leur charge, le délaissé communal situé derrière leur propriété.

Accord unanime du Conseil pour toutes ces propositions.

Questions diverses

- Le Maire signale que la commune a obtenu 50% de subvention, du Conseil Général et de la D.G.E, pour les travaux de l'église.
- Le 8 septembre aura lieu le forum des

associations, organisé par la Communauté de Communes, Maryvonne Pichouron propose de faire passer l'information au niveau de la commune.

- Lavoir de Stang Guen : il est décidé que l'entretien sera fait par la commune.
- La préposée à l'entretien des bâtiments communaux étant en arrêt de travail, il sera fait appel à l'association Partage pour pourvoir à son remplacement.
- Christian Bouget signale que certaines routes n'ont pas été élaguées. Un point sera fait avec l'entreprise.

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2007 - 19 h

Absents : Henri PATIN (procuration à D. QUINQUENEL)

Guy PHILIPPE

Secrétaire : Claudie LEZORAINE

Voirie

Résultat de l'ouverture des plis : sur les quatre entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour les travaux de voirie 2007, la commission des travaux a retenu l'entreprise la moins disante, l'entreprise EIFFAGE pour la somme de 45 137,64 euros TTC.

Bernard ARZUL présente au conseil un devis établi par la même entreprise pour des travaux complémentaires, ce devis s'élève à la somme de 10 954,16 euros TTC et comprend les travaux suivants :

- enrobée de la venelle derrière le mur du cimetière
- Entrée chez Mr PINARD
- Patte d'oie au lieu dit Pavillon
- Fourniture de 2 pièges à eau dans la route du Logeou
- Terrassement sur la route de Parc Pors. La chaussée étant déformée, la D.D.E préconise de procéder à un reprofilage de la chaussée sur 45 mètres, sur la partie haute. En cas de supplément de bitume en fin de chantier, il sera demandé à l'entreprise de l'utiliser sur cette partie élargie de la chaussée.

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ces travaux.

Le Maire indique qu'une subvention de 4920 euros a été attribuée par le Conseil Général pour ce programme de voirie.

Un programme de curage de fossés sera fait en 2008 sur appel d'offres.

Christian Bouget indique que Henri Bouget souhaiterait faire un busage le long de la voie communale jouxtant son jardin. La fourniture et pose de buses seront à sa charge, la commune prendra en charge la fourniture de gravillons.

Terrain communal

Le Maire indique avoir obtenu un certificat d'urbanisme positif pour le terrain de la commune situé rue de la mairie. Ce terrain va être mis à la vente en terrain à bâtir, toute proposition sera soumise à l'avis du Conseil Municipal. Accord unanime du Conseil.

Aménagement du bourg

Après les trois réunions avec les cabinets d'architectes et après la réunion du 24 septembre qui sera la plus importante, un compte rendu sera fait sur l'avancement du projet.

Le Maire indique qu'un complément de relevé topographique a été nécessaire, ce qui entraîne un surcoût de 1 734,20 euros T.T.C. Accord unanime du Conseil.

Maryvonne Pichouron indique avoir eu des interrogations de quelques personnes concernant le sens unique. Le Maire rappelle que cette décision a été prise à l'unanimité.

Demande de subvention

Une demande de subvention a été faite par le Cercle Sportif des Handicapés Physiques briochins pour l'aide à la pratique de la course en fauteuil pour Madame Yveline Pinard, après délibération le Conseil, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200.00 euros à cette association.

Certificat d'urbanisme

Le Maire indique que Monsieur Joseph Guerniou a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour la construction de deux maisons d'habitation au lieu dit « Le Salut », l'avis motivé du Conseil Municipal est nécessaire pour l'instruction de ce dossier. L'assemblée, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande.

Cimetière

Des mesures seront à prendre concernant les déjections canines aux alentours du cimetière. Christian Bouget souhaite qu'une main courante soit installée à l'entrée du cimetière.

Divers

Le Maire informe le Conseil, qu'à la suite de dégradations commises sur les serrures de l'église

dans la nuit du 24 au 25 Août, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Pontrieux.

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2007 - 19 h

Absents :

Daniel QUINQUENEL (procuration à J. LE GOAS)
Maryvonne PICHOURON (procuration à Guy PHILIPPE)

Lynda CALLAC (procuration à C. BOUGET)
Secrétaire : Bernard ARZUL

Fermeture du Trésor Public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la fermeture de la trésorerie de PONTRIEUX au 31 décembre 2007. Il indique que la commune est libre de choisir la Trésorerie de rattachement. Il demande à chaque membre de l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la commune soit rattachée à la Trésorerie de Bégard (situation géographique, nombreux services : syndicat des eaux, poste, nombreux bréolidiens travaillant à Bégard).

Arbre de Noël

L'organisation sera reconduite comme pour l'année 2006 : cinéma, cadeaux, goûter.

Un budget de 800 euros est alloué pour cet après-midi qui aura lieu le 27 ou le 28 décembre. Les enfants jusqu'à 12 ans, ainsi que leurs parents, recevront une invitation personnelle avec demande de réponse.

Cession chemin communal

Une demande est faite par Monsieur et Madame Patin en vue d'acquérir la portion de délaissé communal près de sa propriété. Le Conseil, par 10 voix (M. Patin ne participant pas au vote) donne un avis favorable à cette demande. Le chemin lui sera cédé pour l'euro symbolique et les frais de géomètre et d'acte seront à sa charge.

Repas 11 novembre

Le château de Brélidy ne pouvant assurer ce repas il sera fait appel à Monsieur Huet de Prat, traiteur, qui s'occupera de la préparation et du service, l'achat des denrées nécessaires sera fait par des membres du C.C.A.S.

Le repas est gratuit pour les personnes de 60 ans et plus ainsi que pour les conseillers municipaux (qui ne recevront pas d'invitation personnelle), les employés communaux, et les membres du

C.C.A.S. Pour les autres personnes désirant y participer, le coût du repas sera de 28 €, ainsi que pour les conjoints des conseillers.

Questions diverses

Cavernes au cimetière : il va être demandé à l'entreprise de revoir le positionnement en laissant plus d'espace entre chaque cavurne.

Adhésion au foyer logement : la commune ne fait pas partie du syndicat du foyer logement, le maire indique avoir pris contact avec le président de ce syndicat en vue d'une adhésion prochaine de la commune moyennant la somme d'entrée de 2 600 €. Il demande à chacun d'y réfléchir, la question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Bulletin d'informations municipales : confection à prévoir avant Noël pour une distribution début janvier. Henri PATIN demande la contribution de chacun et souhaite que les textes à insérer lui soient remis pour le 15 novembre. Chaque adjoint et les commissions feront le bilan de l'année 2007.

Site internet : Préparer un petit listing pour faire figurer la commune sur le site internet de l'office du tourisme.

Signalisation touristique : Bernard Arzul fait part au Conseil de la demande formulée par M. Ruche qui souhaiterait que le quad soit signalé sur les panneaux du pays touristique Terres d'Armor. Il présente le devis établi par l'entreprise Sigma systems pour la fourniture de ces panneaux et qui s'élève à la somme de 1 587,45 € T.T.C. Par l'intermédiaire du Pays touristique, une subvention de 40 % peut être obtenue du Conseil Général. Le Conseil, à l'unanimité donne un avis favorable à la pose de ces panneaux. Les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'accord de subvention.

Élagage des arbres : Bernard Arzul, pour plus de clarté souhaite qu'un courrier soit adressé à tous les propriétaires de bois empiétant sur la voie publique, en leur donnant un délai de 2 mois après réception de la lettre pour procéder aux travaux d'élagage et d'évacuation. En cas de non-exécution, la commune fera effectuer ces travaux par entreprise et les frais seront facturés aux propriétaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2007 - 18h30

Absents :

Claudie LEZORAINE (procuration à Guy PHILIPPE)
Maryvonne PICHOURON

Lynda CALLAC (procuration à C. BOUGET)

Secrétaire : Henri PATIN

Après réponses à deux remarques concernant sa rédaction, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2007 est adopté à l'unanimité (10 voix).

Prime annuelle des employés communaux

Comme en 2006 une prime de 1 000,00 euros est proposée par le maire, à répartir entre les trois employés de la commune.

Vote : 10 voix pour.

Chemin rural de Kerfantan

Le Maire expose la demande de Mademoiselle Nadia Bouget qui vient d'acquérir une longère à Kersaint ; l'accès se fait traditionnellement par la cour appartenant au voisin, par contre un chemin d'exploitation, faisant partie du domaine privé de la commune pourrait servir d'entrée à Mademoiselle Bouget.

Le Maire propose d'établir une convention permettant à la nouvelle propriétaire d'utiliser cet accès à charge pour elle de l'aménager à ses frais, pour créer son entrée. Bernard Arzul rappelle l'historique de ce chemin d'exploitation qui pourrait être rénové dans sa totalité pour devenir un chemin piétonnier. Le Maire signale qu'il y a plusieurs conventions de ce type en vigueur dans la commune. Vote 10 voix pour.

Adhésion au foyer logement de Pontrieux

Le Maire rappelle que Brélidy ne fait partie d'aucune organisation de gestion de foyer logement pour personnes âgées. Une opportunité s'est offert d'adhérer au syndicat fondateur du Foyer Logement de Pontrieux ; le Maire a négocié un droit d'entrée pour 2 600,00 euros. Le fait d'appartenir au syndicat met les Bréliédiens au même niveau de droit que tous les autres habitants des communes concernées en terme d'inscription sur liste d'attente. Le principe de cette adhésion a déjà été discuté au Conseil antérieurement. Vote 10 voix pour.

Il faut désigner trois représentants dans le conseil d'administration, ce seront :

- Pierre Marie Garel (Maire)

- Pierre PEUCH (au titre du C.C.A.S)
- et Guy PHILIPPE (proposé par le Conseil Municipal).

L'assemblée entérine ce choix.

Les cloches de l'église

À l'occasion d'une visite de sécurité, il est apparu que le battant de l'une des cloches est aplati d'une part (risque de bris de la cloche) et risque de se décrocher d'autre part. Le Maire a fait établir un devis concernant le remplacement de ce battant déficient : 1 062,00 euros T.T.C La responsabilité municipale est engagée en cas de chute occasionnant dégâts et blessures.

Vote pour réaliser les travaux : 10 voix pour.

Plantations sur le site de l'écopoint

L'Écopoint est en service et les talus limitrophes ont été bâchés par l'employé communal, assisté de quelques élus volontaires, dans l'attente de planter des arbustes persistants qui renforceront la qualité visuelle du site. Deux devis ont été demandés et une réponse est parvenue en Mairie de la part de la société Le Goff de Quemper-Guézennec pour un montant de 537,94 euros T.T.C Christian Bouget intervient pour déplorer que la commission de fleurissement qu'il préside n'ait pas été consultée et reproche le manque de concertation sur ce dossier.

Daniel Quinquenel lui répond que l'opération de plantations fait partie du chantier global de l'Écopoint qui a été mené par la commission de voirie.

Vote sur le principe et le devis : 8 voix pour, et 2 abstentions.

Syndicat mixte de l'environnement

Brélidy doit ratifier les statuts d'un syndicat mixte qui permettra aux collectivités locales du Goëlo et de l'Argoat de disposer d'un outil public chargé de leurs politiques environnementales en matière d'eau et de gestion de l'espace rural. Ce nouvel outil aura la compétence sur les bassins versants de l'Ic, du Leff, du Trieux et des ruisseaux côtiers. Le Maire propose d'adhérer à ce syndicat qui disposera de moyens collectifs plus importants que ceux de chaque commune. Le projet de délibération a pu être étudié par les conseillers avant la séance. Vote 10 voix pour.

Délibération sur le prix et la gestion du service d'élimination des déchets de la communauté de communes

Un document explicatif complet a été remis aux conseillers avec la convocation.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : 10 voix pour.

Délibération sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement

Le rapport annuel (bilan d'activités 2006) et un compte rendu technique ont été remis aux conseillers avec leur convocation. Aucune remarque n'est formulée.

Vote : 10 voix pour.

Installation classée

Il s'agit de la reprise et le transfert par l'EARL Kerdren à Prat d'un élevage avicole exploité à Bégard par Monsieur Callec. La commune de Brélidy est concernée uniquement par le rayon d'affichage et aucunement par le plan d'épandage.

Vote : 10 voix pour

Demande de subvention de l'amicale laïque de Brélidy-Plouëc

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour faire face aux frais engagés par l'A.L pour faire venir un cirque dans le cadre d'un projet éducatif. Il est fait remarquer que Brélidy a octroyé 320 euros de subvention et que cette fois encore l'A.L ne fournit pas de budget prévisionnel qui permettrait d'apprécier le montant de la dotation à faire.

Vote : contre par 10 voix

Recensement de la population

Brélidy ainsi que Runan et Quemper-Guézennec sont concernés par le recensement de la population qui se fera entre le 17 janvier et le 16 février 2008. La coordination des opérations est du ressort de la secrétaire de mairie. Madame Claudine Soyer (qui a déjà rempli les fonctions d'agent recenseur auparavant) a fait connaître sa candidature. Le Maire signale qu'elle devra participer à une formation ; par ailleurs, il est habilité à choisir une candidature, mais il a souhaité en informer le conseil.

Un arrêté sera pris pour désigner Madame Soyer.



> Contributions des adjoints et des commissions

Comptes rendus et résultats du groupe de pilotage et décision du conseil municipal

Le Maire demande à Henri Patin, qui a participé à toutes les réunions du comité de pilotage et rédigé tous les comptes rendus, de faire un résumé des séances et de donner les conclusions. La genèse de l'affaire est rappelée : décision votée à l'unanimité le 22 septembre 2006 de programmer la sécurité du CD 15, des carrefours et du centre bourg en créant un sens unique et en aménageant la place de l'église. Il s'agit en sus de la sécurité pour les usagers de renforcer l'identité et l'attractivité de la commune en mettant en valeur les espaces publics.

La DDE a été missionnée dans un premier temps pour établir un rapport destiné à faire le choix d'une équipe de concepteurs. Le Comité de Pilotage mis en place le 20 février 2007 comprend : le Maire, B. Arzul, C. Bouget, H. Patin et D. Quinquenel ; au fil des séances il s'est renforcé à chaque fois que nécessaire par des personnalités extérieures (responsables politiques ou techniciens de l'aménagement)

Le comité de pilotage s'est réuni 9 fois. La 1^{ère} phase de travail a consisté à choisir les concepteurs : cabinet Prim-vert avec Sébastien Lescop associé au bureau d'études Concept dirigé par Luc Page ; puis à les missionner et à valider les propositions. Les six 1^{ères} réunions ont donc consisté à définir les périmètres de l'étude et à accompagner les concepteurs pour la mise en place des orientations stratégiques et la validation des scénarios proposés.

Cette première phase a été close le 23 juillet par la remise d'un document intitulé « Le diagnostic du territoire communal et du bourg » ainsi que de plans qui ont été affichés à la Mairie pour consultation et commentaires. Les élus municipaux ont fait part de leurs commentaires qui ont été pris en compte par les concepteurs. Le document a été validé par le Comité de pilotage. La deuxième phase (3 réunions) a permis de recueillir les avis du Conseil Général (élus et services techniques) ; de réaliser un découpage des travaux en 9 secteurs et de faire une

évaluation du coût du programme. À la demande du comité, les concepteurs ont présenté des scénarios chiffrés pour les aménagements à réaliser secteur par secteur.

Un document intitulé « Étude globale d'aménagement du bourg de Brélidy » a été remis au Maire pour consultation par toute personne le demandant. Lors de la réunion de fin de mission le 19 novembre 2007 un document intitulé « Principes d'urbanisation » établi à la demande du CAUE (M. Delavenne) a été remis au Maire. Ce document traduit une vision d'aménagement pour l'horizon 2030 et prépare le terrain pour la réalisation d'une carte communale et au-delà d'un PLU (plan local d'urbanisme).

Les propositions du Comité de pilotage au conseil Municipal sont donc :

- Approbation des priorités d'aménagement du CD 15 et des carrefours de Croas Ru et Croas Navalen ainsi que de la place de l'église.
- Mandat donné au Maire pour poursuivre la mission et établir un plan de financement.
- Henri Patin rend la parole au Maire pour la conclusion générale. Le Maire rend hommage à tous ceux qui ont contribué à la bonne conduite de cet important travail et remercie les concepteurs pour la qualité et la rapidité de leur étude. Une partie des travaux est subventionnable par le département. La commune n'étant pas endettée le moment est propice pour engager des opérations. Les élus (Communauté de Communes et Conseil général) lui ont fait part de leur satisfaction de voir que Brélidy a su relever les défis et reprendre sa place en étant capable de faire des propositions et d'envisager sereinement l'avenir.
- La discussion est ouverte ; les conseillers ayant été régulièrement informés ne soulèvent que des points de détail. En particulier, il avait été prévu de faire une information pour les habitants. Elle sera faite à plusieurs niveaux : - tous les PV du comité de pilotage et des réunions du Conseil Municipal seront

intégralement reproduits dans le bulletin municipal N°2 qui sera distribué début Janvier.

- une opération « portes ouvertes » sera faite à la Mairie un samedi fin janvier 2008 ; la date sera annoncée dans la presse et affichée à la Mairie. Tous les Brélidyens qui le souhaitent pourront dialoguer avec les élus.

Le Maire propose au Conseil Municipal la délibération suivante :

1 - autorisation donnée au maire de proposer une suite de mission au cabinet CONCEPT pour faire un chiffrage précis des opérations : CD 15, carrefours, place du bourg, en concrétisant le choix des matériaux et en intégrant les parties subventionnables ; préparer les appels d'offres aux entreprises.

2 - autorisation donnée au maire de procéder à une étude de financement afin de donner aux élus les outils nécessaires à la décision finale.

Vote de la délibération : 10 voix pour.

Questions diverses

1- Les contributions pour le bulletin municipal N°2 sont au complet ; comme en 2006 il sera réalisé par l'imprimerie du Trieux à Runan.

2- Les vœux du maire à la salle communale seront présentés le samedi 12 janvier 2008 à 17 h

3- Le repas des anciens le 11 novembre a été très apprécié ; remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce succès.

4- Le week-end du téléthon a été suivi à Brélidy avec comme points forts le samedi matin une réception à la salle des fêtes puis la vente par Jean-Yves et Nelly Le Tenou d'un plat chaud et des tartelettes confectionnées par Pierre PEUCH.

5- Le Vendredi 8 décembre les travaux de 2007 ont été réceptionnés : voirie, église, cimetière, salle des fêtes. Notre conseiller général, Vincent LE MEAUX, a tenu à rencontrer les élus et les chefs d'entreprises pendant le vin d'honneur

6- Un certificat d'urbanisme a été accordé à M. et M^{me} Guerniou pour un terrain constructible au lieu dit « Le salut » ; d'autres demandes ont été faites et seront traitées rapidement.

7- Bernard ARZUL indique avoir eu une demande de réfection d'un chemin d'exploitation, également du domaine privé de la commune au lieu dit « Kermorgan ». Le chemin d'accès à cette propriété se trouve sur la commune de Brélidy, par contre la propriété est sur la commune de Coatacorn ; la commune de Brélidy ne peut donner suite à cette demande.

Découvrir ou redécouvrir Brélidy, Projet de chemins de randonnée

L'appel d'offres lancé par le maire dans le cadre de l'aménagement du bourg a permis, grâce aux travaux menés par les « Bureaux d'étude ING Concept et Prim-Vert » de réaliser un diagnostic du territoire communal. C'est ainsi qu'avec un « œil neuf » les cabinets mentionnés ont travaillé en toute liberté et remis leurs conclusions. Parmi ces dernières on relèvera l'intérêt de mettre en valeur le patrimoine : fontaines, lavoirs, paysages, bâtis anciens... Et de retrouver à proximité du bourg et dans la commune d'anciens cheminements piétonniers (où empruntables par des charrettes) qui pour la plupart étaient encore en service il y a 50 ans. Cette conclusion me plaît tout particulièrement, car elle rejoint ma proposition (bulletin municipal N° 1 de réhabiliter les chemins de randonnée pédestre.

À côté de nous Saint-Clet et Quemper-Guézennec

ont ouvert la voie en créant des sentiers de découverte. Notre commune peut légitimement revendiquer des richesses patrimoniales, historiques et paysagères qui ne demandent qu'à être mises en valeur ;

Des repérages ont déjà été effectués permettant d'envisager plusieurs boucles de longueurs différentes pour les promeneurs et les touristes.

Une première rencontre a eu lieu à la mairie le 15/01/08 où Guy Philippe et Frédéric Robert ont exposé le projet en présence de Brélidyens intéressés par cette future association.

Je compte sur votre présence et souhaite à tous les Brélidyens une bonne et heureuse année 2008 avec au programme la découverte (ou la redécouverte) de notre patrimoine.

Guy PHILIPPE
Conseiller municipal.

Commission de voirie et des bâtiments communaux



Travaux de voirie 2007

Réceptionnés pour 47 212,89 euros T.T.C

Inscrits au budget primitif 2007, les travaux de cette année ont été achevés courant novembre : sur les secteurs de Camarel, Kerfantan, Parc Pors, La Chavraie, ainsi que 600 M2 sur la place du nouveau cimetière et la petite venelle, la patte-d'oie au lieu dit Pavillon, ainsi que l'accès à la propriété de M. et M^{me} Pinard au bourg.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage TP OUEST et sont subventionnés à hauteur de 4300,00 euros par le Conseil Général.

Travaux sur la toiture de l'église

Suite aux travaux réalisés l'année dernière sur la couverture, il s'est avéré que le reste de la toiture ne présentait plus l'étanchéité voulue. 4 entreprises ont été consultées pour ces travaux, 2 réponses sont parvenues à la mairie. Le devis de l'entreprise Le Courtès de Coatasorn, la moins disante, a été retenu pour la somme de 34 138,62 euros T.T.C. Ces travaux de 450 m² de couverture ont été subventionnés à hauteur de 50

% de la somme H.T (soit 14 272,00 euros) : 25 % de subvention de l'État (D.G.E) et 25 % de subvention du Conseil général.

Réfection des fenêtres et porte de sécurité de la salle des fêtes

3 entreprises ont été consultées pour ces travaux, l'entreprise Lozach de Plouëc du Trieux a été retenue pour un montant de 10 176 euros T.T.C. Les travaux sont achevés et ont été réceptionnés par la commission le 7 décembre 2007 ; une subvention de 30 % sur le H.T, soit la somme de 2 552,00 euros

a été attribuée au titre de la D.G.E.

Signalisation touristique

Des panneaux de signalisation du pays touristique « Terres d'Armor » vont être mis en place courant 2008 dans les carrefours de l'agglomération. Un devis de 1 587,45 euros a été établi par l'entreprise Sigma Systems. Cette dépense pourrait, par le biais du pays touristique, être subventionnée à hauteur de 40 % sur le hors taxe.

Divers

Élagage du bois

Pour éviter tout malentendu entre les propriétaires et la commune au sujet du bois empiétant sur la voie publique, il a été décidé, à l'unanimité par le Conseil Municipal d'adresser un courrier aux propriétaires en leur donnant un délai de deux mois, après réception, pour exécuter les travaux d'élagage et d'évacuation. En cas de non-respect de ce délai, la commune fera exécuter ces travaux par l'entreprise de son choix, les frais étant facturés aux propriétaires.

Bernard ARZUL
1^{er} adjoint



Commission de fleurissement

Dont la composition est la suivante :

- BOUGET Christian
- CALLAC Linda
- PICHOURON Maryvonne
- LEZORAINE Claudie
- PHILIPPE Guy



Le fleurissement de l'année 2007 a consisté à l'entretien des massifs actuels avec plantations de fleurs annuelles aux entrées de la commune, dans les carrefours du CD 15 et au niveau du cimetière pour la Toussaint ;

Ce travail a été réalisé par l'employé communal (Chevallier Éric)

Le nouveau cimetière est opérationnel, les travaux s'étant achevés par la mise en place de 5 cavurnes, d'un caveau provisoire et de la stèle jardin du souvenir.

Le règlement intérieur est consultable en Mairie ainsi que les tarifications.

Christian BOUGET
2^{ème} adjoint

Notre salle des fêtes

Après les remises à niveau en équipements sécurité de 2006 et 2007 le Conseil Municipal a fait réaliser le changement des fenêtres ce qui permet de gagner en confort, et l'a autorisé à l'achat d'une armoire de rangement pour compléter l'aménagement de la cuisine.

Notre équipement est utile pour les manifestations communales, mais il est aussi très attractif pour les particuliers. Il faut en effet retenir la salle très longtemps à l'avance ; les organisateurs de fêtes

apprécient en plus de la qualité des locaux le stationnement facile et l'espace de jeux pour adultes et enfants même par temps de pluie dans l'allée de boules couverte. Je rappelle que par décision du Conseil Municipal la salle n'est pas louée pour le réveillon du Premier de l'an.

Pour les associations, il est demandé de prévoir et de communiquer les dates des festivités, car la salle est très demandée.

Parmi les évènements récents qui ont été remarqués je rappellerai la Journée des anciens qui a eu lieu comme chaque année le

11 Novembre.

Autour de moi j'ai pu compter sur l'aide efficace des membres du C.C.A.S et des collègues du Conseil Municipal assistés de bénévoles. Je tiens à les remercier très sincèrement d'avoir contribué au succès de cette journée, avec une mention méritée pour Bernard Huet et son équipe (traiteur à Prat)

Pierre PEUCH
3^{ème} adjoint



Relais paroissial

Notre relais paroissial de Brélidy continue son chemin sur cette nouvelle route tracée il y a quelques années par notre évêque et éclairée aujourd'hui par Monsieur l'Abbé Marzin. Sans doute, tout n'est pas si simple mais la bonne entente entre les 9 relais qui forment notre paroisse, ainsi que le travail fourni par chaque responsable dans les différentes tâches, fait que nous pouvons regarder l'avenir avec confiance. Confiance, oui, mais considérant malgré tout que les difficultés ne manqueront jamais de jaloner notre marche.

Chacun a compris les nouvelles directives mises en place : obsèques menées par des laïcs, ainsi que les pardons que nous appelons « Pardons de Chapelles » et les fêtes de la Toussaint. Différentes tâches se mettent encore en place, ceci en toute discrétion et de façon bénévole afin d'assurer une présence près des malades et personnes âgées.

Il est aussi plaisant de signaler les temps forts des cérémonies du 11 Novembre ; où en l'église de Pontrioux, responsables communaux, anciens combattants et paroissiens se retrouvent pour célébrer la même cause. Bel et juste hommage pour ceux qui ont tout donné avec leur vie.

Notre pardon de saint Colomban a vu une assemblée bien fournie. Un grand merci à la chorale de la paroisse Notre Dame des Fontaines et aussi à Yvonne qui nous rend toujours de si grands services. Merci aussi à la Municipalité pour nous avoir accueillis et offert le traditionnel verre de l'amitié.

Domage que notre traditionnelle procession n'ait pu avoir lieu, les conditions suffisantes n'étant pas réunies pour que son déroulement se passe dans la dignité qui lui était due.

Côté matériel, notre église s'est revêtu d'un toit tout neuf. Merci à la Municipalité pour ces travaux urgents, et à qui je laisse le soin d'exposer ce grand chantier.

La chapelle de Kerbiguet a également été dégagée des bois superflus qui lui faisaient ombrage et mettaient le toit en danger de dégradations. Merci aux propriétaires des lieux pour cette initiative et pour avoir mené à bien le chantier.

Cette année écoulée a aussi été marquée par le départ des deux dernières « sœurs de la Providence » de Pontrioux. Un hommage leur a été rendu le 26 août à Pontrioux. Hommage rappelant leurs services à la population, enseignants, soutiens scolaires, liturgie, chorale, catéchèse, visite aux malades, soins à domicile.

Autant d'actions à poursuivre aujourd'hui, dans le même esprit et sous de formes nouvelles par des laïcs. À toutes deux également notre grande reconnaissance et meilleurs souvenirs.

Mais voilà, le temps passe... 2007, s'en va nous laissant avec nos travaux en cours, avec nos soucis de toute sorte, mais aussi nos espoirs.

Alors Bonjour 2008, soit clémente, soit féconde, soit pleine d'espérances pour nous tous... jeunes et moins jeunes...

Ainsi, oui tu seras une bonne année, une année heureuse, celle que notre relais paroissial vous souhaite à toute et à tous.

*Pour le relais paroissial Joseph LE GOAS
Conseiller Municipal.*

État civil 2007

Naissances :

Emile LE TREUST, né à PABU LE 16 juillet, domicilié Place du Bourg

Nathan LE GOFF, né à PABU le 31 juillet, domicilié à Ty Lan Buto

Quentin LE VEY, né à PABU le 29 août, domicilié 12 Rue de la Mairie

Luna LE COURTES, née à PABU le 10 octobre, domiciliée 8 Croas Navalen

Maxime RIOU né à PABU LE 17 octobre, 9 Croas Navalen

Mariage :

Bérangère GAREL et Julien LE CLEC' H le 25 août

Décès

Marcel PERCHEC décédé à PABU le 13 janvier

Anna COZIC décédée à TREGUIER le 7 février

Georges LOLLIVIER décédé à BRELIDY le 31 mai

Permis de construire et déclaration des travaux

4 Permis de construire une maison individuelle

4 déclarations de travaux pour pose de velux

1 déclaration de travaux pour véranda

1 déclaration de travaux pour abri de jardin

Quelques nouvelles du C.C.A.S.

Afin de gagner en efficacité et d'augmenter les moyens de plus en plus de structures associatives locales cherchent à se regrouper dans un contexte inter-communal ou cantonal. En 2007 cela s'est produit au niveau du Comité Cantonal d'Entraide qui a décidé de fusionner avec le C.C.A.S de Ploëzal pour évoluer vers une nouvelle organisation au niveau intercommunal.

Il y a donc un nouveau conseil d'administration présidé par Yves Le Mouër, Maire de Pontrieux, au sein duquel toutes les communes du canton sont représentées avec une responsabilité (c'est ainsi que je représente Brévidy comme secrétaire adjoint).

L'équipe opérationnelle s'est constituée autour de la directrice Virginie Le Bougeant, secondée par Bernadette Loos (directrice adjointe), Michel André (assistant technique) et Claudine Dubois (infirmière coordinatrice).

Pour les joindre : Téléphone 02.96.95.63.16.

Constitution du nouveau conseil d'administration

Président : Yves Le Mouër, Maire de Pontrieux

Vices Présidents :

Guy Connan (Ploëzal)

Jeanine Gayic (Plouëc)

Annie Le Goff (Quemper-Guézennec)

Secrétaire : Marie Laure Forest (Runan)

Secrétaire adjoint : Pierre Peuch (Brévidy)

Trésorière : Monique Le Thomas (Saint-Clet)

Tésorière Adjointe : Marie Laure Le Mercier (St Gilles Les Bois)

Ci-contre le document retraçant l'historique

Pierre PEUCH
3^{ème} adjoint

Les changements au comité cantonal d'entraide durant l'année 2007

La loi du 2 janvier 2002 impose de nouvelles contraintes aux services d'aide à domicile notamment par l'obligation de dépôt d'une demande d'autorisation auprès du Conseil Général. Le Comité cantonal d'entraide s'engage donc dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, en vue d'obtenir l'autorisation pour son service prestataire d'aide à domicile. Le Comité cantonal d'entraide entend ainsi bien profiter de cette évolution législative pour continuer sa démarche de restructuration de son organisation. C'est pourquoi, le 1^{er} février 2007 M^{re} Le Bougeant Virginie et Monsieur André Michel ont pris leur fonction et Madame Le Souder a pris sa retraite fin avril 2007 après 27 ans de carrière au sein du Comité d'Entraide.

De la création du CCAS de Ploëzal et de l'association de Pontrieux...

En 1976, la commune de Ploëzal crée dans le cadre du CCAS un service d'aide à domicile qui intervient aujourd'hui pour les usagers de la commune en service prestataire et mandataire.

Le Comité cantonal d'Entraide quant à lui voit le jour en 1977, grâce à la constitution d'une association d'aide en direction des personnes âgées et/ou handicapées. À l'origine, les membres de l'association sont d'appartenances diverses puisqu'elle réunit des représentants des organismes financeurs (Mutualité Sociale Agricole, Caisse Régionale d'Assurance Maladie, Direction Départementale des Affaires Sociales et Sanitaires), des représentants du secteur médical, des directeurs d'établissements pour personnes âgées, des délégués de clubs du troisième âge, les maires, les secrétaires de mairie, les représentants des Centres Communaux d'Action Sociale des sept communes du canton.

Les premières missions de l'association sont déjà tournées vers le maintien à domicile des populations fragiles, puisque dès 1977 l'association propose un service d'aide ménagère à domicile. Peu à peu, l'association va se diversifier et mettre en place une large palette de services : soins à domicile (1983), service mandataire (1993).

...Au regroupement prochain du Comité Cantonal et du CCAS de Ploëzal dans le paysage intercommunal

Afin de répondre aux exigences réglementaires et de développer la qualité des services rendus aux usagers, les services d'aide à domicile du CCAS et du Comité souhaitent regrouper leurs activités au sein d'une seule structure.

Les responsables des services d'aide à domicile (CCE et CCAS) souhaitent développer des services de qualité pour les usagers du territoire et ont engagé dans ce cadre une démarche de restructuration des services.

Contribution à la protection de l'environnement

Notre organisation sociale, surtout dans les pays développés, dont nous avons la chance de faire partie, se caractérise par une production importante de sous-produits des activités humaines dont les déchets ménagers font partie. La plupart sont valorisés sous une forme ou une autre et pour certains de nos déchets une « deuxième vie » est désormais possible. C'est la raison du recyclage.

Notre commune est bien entendu impliquée à fond dans cette politique qui participe au respect de l'environnement et à la promotion du développement durable.

D'où à Brélidy l'implantation du nouvel Ecopoint et la rénovation de la déchetterie communautaire de Plouëc du Trieux.

Eco-point

La décision de le transférer dans un endroit approprié a été décidée dans une délibération du conseil Municipal du 28 février 2006. Il était important de trouver un endroit facile d'accès, pas trop éloigné du bourg et sans gêne pour les riverains.

Un terrain de 600 m² a donc été acquis près de Croas Ru, route de Saint Laurent.

Après appel d'offres, l'entreprise retenue a débuté les travaux conformément au plan élaboré par la commission concernée. Le sol a été bitumé pour faciliter l'accueil et l'entretien, et les talus bâchés seront prochainement plantés par Éric notre employé communal.

La communauté de communes du Trieux a financé l'achat d'une volière, des colonnes de verres et papier/carton et d'un totem.

Coût de ces travaux : 24 868,54 euros

Comprenant l'achat du terrain, les frais de géomètre, les travaux réalisés par l'entreprise Pichouron de Brélidy, la bâche et les plantations.

Déchetterie

Après rénovation, la déchetterie a rouvert ses portes en mai 2007. Sa superficie est désormais de 8000 m² bitumée sur la majeure partie.

La plateforme de tri a vu son nombre de conteneurs augmenter (tout venant 2, bois 1, métaux 2, gravats 1, verre 1)

Une aire de 600 m² est réservée aux déchets verts. Ils sont broyés sur place. Le broyat frais ainsi obtenu est mis gratuitement à la disposition des agriculteurs et des particuliers.

La communauté de communes a dû faire



l'acquisition d'un télescopique et d'une balayeuse pour la gestion de ce site.

Concernant la 2^{ème} Tranche de travaux

Les locaux du personnel (bureau, salle de détente, vestiaire sanitaire douche) sont en cours d'aménagement. Réception mi-février.

Actions prévues pour 2008

- Polystyrène : mise en place au 1^{er} janvier 2008 de la collecte sélective du polystyrène en vrac. Des « big-bag » de 600 litres seront prévus à cet effet.
- Lampes électriques : Collecte également à partir du 1^{er} janvier des lampes à économie d'énergie. Les ampoules à filament, quant à elles, non recyclables seront déposées avec le tout venant.

Emmaüs : des objets en bon état ou nécessitant réparation étaient jusqu'à présent jetés pêle-mêle. D'autres solutions existent.

Ainsi, Raymond Taton (responsable technique) et moi-même avons rencontré à diverses reprises la communauté d'Emmaüs. Suite à ces échanges, une convention de partenariat est en cours de

Infos utiles

Collecte des ordures ménagères

Le mardi matin. Lorsque ce jour est férié, le ramassage se fait le samedi précédent.

Déchetterie

Jours et heures d'ouverture

LUNDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI

SAMEDI : 8 h -12 h 00 - 13 h 30-17 h 30

Nouveau numéro de téléphone : 02.96.95.10.02

Encombrants

Mardi 15 Janvier

Mardi 11 Mars

Mardi 6 mai

Mardi 1^{er} juillet

Mardi 23 septembre

Mardi 25 novembre

Ferraille

Mardi 12 février

Mardi 8 Avril

Mardi 3 Juin

Mardi 29 juillet

Mardi 21 octobre

Inscriptions à la Communauté de Communes du Trieux jusqu'au lundi soir 17 h 30. Téléphone 02.96.95.60.58

RAPPEL

Des composteurs de jardin d'une capacité de 800 litres et 1000 litres sont disponibles à la déchetterie de Plouëc du Trieux au prix de 30 et 35 euros. A noter que le Conseil Général et l'ADEME les subventionnent à hauteur de 40% du coût initial.

Si vous souhaitez d'avantage d'informations n'hésitez pas à contacter R. Taton au 02.96.95.10.02.

réalisation. Dès qu'elle sera signée, un conteneur maritime sera à votre disposition à la déchetterie.

D.E.E.E. à l'initiative du Conseil Général, une nouvelle filière de tri sélectif des Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques, usagés ou hors d'usage (gros et petit électroménager, informatique, téléphone mobile etc....) sera également mise en place en 2008. Cette nouvelle collecte réalisée sur les 55 déchetteries du département s'inscrit dans une politique d'économie solidaire avec création d'emploi liée au recyclage des divers composants de ces D3E.

Une visite organisée par la Communauté des Communes du Trieux a eu lieu à Valorys Pluzunet et à Pleumeur Bodou le 22 mai 2007. Une trentaine de personnes dont quelques Brélandiens ont participé à cette visite guidée.

*Daniel Quinquenel, Conseiller Municipal
Président de la Commission des ordures
ménagères à la Communauté de
Communes du Trieux.*

> Budget primitif 2007

Investissement

Dépenses :

Déficit année N_1	53 294,02
Emprunts.....	34 601,33
Illuminations.....	2 000,00
Cimetière.....	62 000,00
Écopoint.....	7 000,00
Église.....	36 000,00
Acquisition immobilière	200 000,00
Salle des fêtes	11 000,00
Voirie générale.....	146 000,00
Aménagement du bourg	15 000,00

Recettes :

Remboursement TVA	2 376,00
Affectation du résultat	53 294,02
Subventions.....	19 300,00
Emprunt.....	224 000,00
Besoin de financement	264 181,25

**SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES ET RECETTES DE
566 895,35 €**



fonctionnement

Dépenses :

Charges générales	49 252,07
Charges de personnel.....	44 900,00
Charges de gestion.....	35 344,08
Charges financières	9 700,00
Capacité d'autofinancement.....	264 181,25

Recettes :

Gestion courante.....	12 000,00
Impôts et taxes.....	104 318,00
DGF et compensations	87 709,00
Divers	2 200,00

**SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES ET RECETTES DE
403 427,40 €**

> Comité de pilotage pour l'aménagement du Bourg

1 -Quelques rappels

Par décision du Conseil Municipal en date du 22 Septembre 2006, votée à l'unanimité, il a été décidé de porter l'accent sur deux actions prioritaires: Aménagement du CD 15, organisation du Centre-Bourg avec un nouveau plan de circulation comportant un sens unique.

Ces actions s'inscrivent dans un projet global comprenant entre autres la mise en valeur des espaces publics dans un souci de renforcer l'identité et l'attractivité de la commune; elles en sont la première étape.

La municipalité s'est rapprochée de la D.D.E qui a remis le 6 Février 2007 **un programme destiné à la consultation des concepteurs** (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée)

Un appel à **marché de maîtrise d'œuvre a été lancé prévoyant une date limite des dépôts de candidature le 27 Février 2007.**

Un comité de pilotage a été constitué par décision du Conseil Municipal en date du 20 Février 2007 avec pour **première mission le choix du concepteur** ; il est composé de P.-M. GAREL, Maire, B. ARZUL, 1^{er} adjoint, C. BOUGET, 2^{ème} adjoint, H. PATIN et D. QUINQUENEL, conseillers municipaux ; ce comité est assisté de Yvon LE KERNEAU employé à la D.D.E et en charge du dossier.

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE 26 MARS 2007

Ordre du jour : sélection de trois équipes invitées à poursuivre la procédure; le comité est au complet hormis D. QUINQUENEL représenté par le Maire

La mairie a reçu 18 réponses de la part des cabinets d'architectes urbanistes ou paysagistes, le plus souvent associés à des bureaux d'études.

Origine des réponses :

Côtes d'Armor (5) ;

Finistère (4) ;

Morbihan (4) ;

Ille et vilaine (3) ;

Loire atlantique (1) ;

Paris (1)

Chaque dossier est examiné à la lumière des compétences et moyens; des références; de la

meilleure adaptation perçue par le Comité par rapport au projet.

Après le premier examen il reste 7 candidatures retenues qui sont réexaminées en deuxième lecture; quatre noms sortent du lot et sont classés comme suit (ordre de réception des plis)

1- Cabinet JORAND-MONGKOUM, Lannion

2- Cabinet LESCOP, Auray

3- Cabinet LANCTUIT, Pleyben

4- Société CANOPEE, Brest

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de convoquer les Nos 1,2, et 3 à une audition le 2 Mai 207 ; en cas de désistement il serait fait appel au N° 4.

Ordre du jour complémentaire : plan topographique-

Trois cabinets de géomètres ont été consultés, 2 ont répondu; le moins disant est retenu.

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE 2 MAI 2007

Les conditions des auditions avaient été notifiées par courrier aux 3 finalistes: 45 minutes comprenant présentation de l'équipe, perception du projet,discussion. Le comité de pilotage est au complet, il est assisté de Monsieur Delavenne du C.A.U.E

Première audition à 14 heures : Cabinet Jorand-Mongkoum de Lannion.

- Présentation faite par les 2 associés assistés de 2 collaborateurs ; utilisation de vidéo projecteur ; on notera la professionnalisme de l'équipe qui rassemble toutes les compétences nécessaires.

Bonne compréhension de l'attente de la municipalité et démonstration de la capacité à réaliser l'étude demandée dans le cadre d'une approche globale.

Equipe disponible et expérimentée en communication. La discussion fait ressortir la nécessité d'avoir un projet global dont les objectifs sont : la fierté et le bien être des habitants et de « donner l'envie de venir à Brélidy» ; les conclusions de la mission devraient déboucher sur une carte communale.

Deuxième audition à 14 h 45 : Cabinet

Lanctuit de Pleyben

La présentation est faite par Monsieur Lanctuity qui est architecte paysagiste et témoigne de sa capacité à s'associer avec des cabinets d'architectes et bureaux d'études complémentaires si nécessaire.

Le discours est intéressant mais reste théorique ; le candidat fait part de son besoin de s'approprier intellectuellement le territoire avant de pouvoir proposer des solutions ; il déclare que le délai imparti (décembre 2007) est trop court pour lui car ses méthodes de travail impliquent de nombreuses réunions « d'appropriations par les habitants »

La discussion est intéressante et plusieurs idées et impressions méritent d'être rapportées car elles pourront être utiles au Comité par la suite :

- Il faut moderniser tout en préservant l'ambiance rurale
- L'axe du CD 15 doit devenir « la porte d'entrée » de la commune ; les deux carrefours à aménager doivent donner l'envie de découvrir le patrimoine à partir de la place de l'église (circuits, randonnées...)
- Si des constructions sont à envisager elles doivent se faire au niveau de ces carrefours qui ont la vocation à être lieu de vie et d'accueil pour la population de l'Ouest et du Sud de la commune (services, stationnements)
- Sur le « tour du bourg » donner la prédominance aux piétons en conciliant une circulation raisonnée et sécurisée.

Troisième audition à 15 h 30 : Cabinet Lescop d'Auray

Présentation : Sébastien LESCOP, architecte paysagiste, expériences préalables dans des grands cabinets Luc PAGE, bureau d'études basé à Landivisiau, expérimenté en maîtrise d'œuvres et suivi de travaux, possède de nombreuses références à Pontrioux, Quemper Guezennec...

- Bonne compréhension du programme et des attentes
- Souci de mettre en valeur le patrimoine: chemins, fontaines, bâtiments ...
- Bonne vision des scénarios de mise en valeur privilégiant les carrefours du CD 15, une réflexion sur la place des bâtiments publics (mairie, services...), une affirmation de la lisibilité de la commune mettant en avant ses atouts afin de renforcer la lisibilité; valorisation des cheminements piétonniers, signalétique.

La discussion fait apparaître une équipe ouverte, disponible, compétente et désireuse de poursuivre son implantation dans le pays de Guingamp.

Débats et décisions du Comité de pilotage : le tour de table aboutit à la décision unanime de ne

pas retenir le cabinet LANCTUIT qui a donné l'impression de ne pas avoir bien saisi les attentes et pris conscience des délais.

Afin de se donner des arguments complémentaires vis-à-vis des deux autres candidats qui sont considérés à égalité il est procédé à l'ouverture des plis contenant les propositions financières :

- Cabinet JORAND-MONGKOUM : 17.431,70 euros TTC
- Association LESCOP-PAGE : 14.950,00 euros T.T.C

A l'unanimité le Comité décide de retenir le moins disant qui présente toutes les garanties demandées dans l'appel d'offres et a parfaitement convaincu le Comité de son engagement pour Brélidy.

Le secrétaire : Henri PATIN

1 - Quelques rappels

A l'issue de la réunion du 2 Mai 2007 (2^{ème} séance) les cabinets Lescop et Page ont été retenus par le comité (compte rendu approuvé par le Conseil Municipal du 3 Mai).

Le Maire a donc officiellement mandaté les cabinets pour une mission d'étude devant aboutir à une proposition chiffrée avant fin 2007 afin de permettre au Conseil Municipal de faire le choix des travaux à entreprendre en fonction des priorités et du budget.

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE 25 JUIN 2007

Étaient présents :

- P.-M. GAREL - B. ARZUL - C. BOUGET - H. PATIN
- D. QUINQUENEL
- ainsi que Sébastien LESCOP et Luc PAGE.

Objet : mise en place ; périmètre de l'étude ; méthode de travail.

2-1 - remise du document de relevé topographique ; le centre du cadastre fournira le relevé cadastral.

2-2 - Pour le CD 15 l'étude doit porter sur la portion comprise entre les panneaux entrée et sortie d'agglomération; on peut réfléchir à reculer ces panneaux pour tenir compte de l'évolution du bâti; il est demandé d'intégrer dans la réflexion la sécurisation du haut du bourg (Kerjacob) et le carrefour en aval du monument.

Concernant « le tour du bourg » il est demandé de bien réfléchir au sens unique en intégrant l'accès

aux cimetières et aux habitations riveraines des cimetières ;

Par ailleurs pour valoriser le patrimoine proche du bourg (Fontaine de St Colomban entre autres) réfléchir à la restauration du chemin qui, partant du nouveau cimetière, conduit à la fontaine.

2-3 - Mises au point sur : réseaux d'eau potable ; assainissement ; eaux pluviales ; effacement de réseaux électriques (déjà chiffré).

2-4 - Programmation de l'étude

Diagnostic : remise d'une pré étude en présence du C.A.U.E. LE 23 Juillet ; auparavant une visite complémentaire à la pré étude est prévue le 2 juillet

Remise de l'avant projet: 7 à 8 semaines

Après débat au Conseil Municipal préparation des orientations stratégiques et des différents scénarios à valider fin 2007.

3 - Réunion du comité de pilotage le 2 juillet 2007

Absent excusé : Daniel QUINQUENEL

3-1 - Remise des documents (plan des réseaux)

3-2 - Réponses du comité aux questions posées par les chargés de l'étude

- Panneau 70 kms/h en aval de Kerjacob ; jusqu'à l'entrée dans l'agglomération travailler sur les accotements pour inviter à ralentir (idem en venant de Pontrieux)
- L'Eco-Point étant identifié par un panneau intercommunal il faudra signaler l'entrée dans la commune par un panneau au niveau du chemin Coz Castel.
- Reproduire des aménagements similaires à chaque entrée de l'agglomération afin de concrétiser le territoire centre bourg.
- Imaginer des cheminements piétons sur le sens unique et le long de l'axe CD 15 ; prévoir une mise en valeur des points d'eau (fontaines, puits, lavoirs) et en particulier une aire de repos à St Colomban.
- Identifier les circuits piétonniers et randonneurs sur le territoire communal.
- Sur le sens unique du « Tour du Bourg » travailler avec cheminement piéton d'un côté et visions paysagère (largeur chaussée à 3,75 m à 4 m) ce qui implique le non stationnement de divers engins sur le trajet (les aires de stationnement étant prévue pour des véhicules légers).
- Traiter les deux carrefours selon le même concept ainsi que la place de l'église dans un souci de personnaliser le centre bourg.

- Conserver les panneaux « Côtes du Nord » (patrimoine)
- Ne pas tenir compte nécessairement de l'ancien réseau d'eaux pluviales et rechercher une solution compatible avec l'aménagement.

Conclusion de la réunion : les élus du Comité de Pilotage se tiennent à la disposition des chargés de l'étude pour les renseigner et les aider si nécessaire, dans le cadre des directives posées ci-dessus.

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE 23 JUILLET 2007

Le comité est au complet

4-1 - Présentation du diaporama

Phase 1 : diagnostic du territoire communal et du bourg

- La commune se caractérise par des « espaces ouverts » et « des espaces fermés » qui ont une influence sur l'habitat traditionnel (recherche d'orientations sud des façades, sauf dans l'habitat plus dense du bourg)
- Il reste des terrains urbanisables avec des accès faciles, des terrains plats en général : la commune doit se doter d'un plan d'urbanisation global avec un échéancier pour 2020 ; les zones Est et Nord-Est trop enclavées ne pourront vraisemblablement pas faire partie du plan ; par contre l'est et l'Ouest offrent d'intéressantes perspectives encore augmentées si les installations classées proches du centre bourg cessent leur activité ou sont déplacées.
- le plan de circulation adopté par le conseil municipal préfigure très bien un aménagement raisonné du bourg privilégiant un habitat de qualité : le CD 15 est la voie de transit intercommunale ; il faut « marquer l'empreinte d'une agglomération » en canalisant et sécurisant les usagers (véhicules, piétons, vélos).
- Les autres circulations : « tour du bourg » et accès de St Laurent et Coatascorn/Runan sont essentiellement locales ; il faut leur appliquer un traitement « de cohérence » avec les habitants actuels et les futurs Bréidiens en marquant une empreinte originale ; le sens unique est un élément fort de ce programme car il permet de proposer des solutions esthétiques et fonctionnelles avec des coûts raisonnables.
- Comme déjà il appartient aux Bréidiens de recenser les anciens cheminements piétonniers qui pourraient être remis en service ; dans le contexte d'évolution sociétale privilégiant le

développement durable l'existence de ces réseaux est un élément fort de communication interne et d'attractivité (pour des implantations ou pour des visites du patrimoine).

Question posée : y-a-t'il un projet de centre d'accueil? ou de point de rencontre?

- Les deux carrefours de la CD 15 et la place de l'église feront l'objet d'un traitement identique, plutôt sur le « mode minéral » pour marquer la personnalité « triangulaire » du centre bourg; entre Croas Ru et Croas Navalen « vision urbaine dominante » avec trottoirs et stationnements.

Phase 2 : orientations stratégiques proposées par les chargés d'étude sur plan et schémas.

4-2 - Discussions de propositions

- Les conseillers reprennent point par point sur le plan les propositions et valident, élément par élément, les différents concepts. Les chargés d'étude sont donc mandatés pour matérialiser leurs visions de l'aménagement.

Prochaine réunion le 24 septembre

Les documents seront affichés à la Mairie et les remarques des visiteurs seront notées.

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE 24 SEPTEMBRE 2007

Etaient présents :

- P.-M. GAREL - B. ARZUL - C. BOUGET - H PATIN
- D. QUINQUENEL
- F. DELA YENNE (C.A.U.E.)
- les concepteurs : S. LESCOP et L. PAGE :

5-1 - Présentation du document de la phase 2 : orientations stratégiques et scénarios

Ce document est un carnet de croquis présentant sur chaque page une photo de l'état actuel ; le montage superposant sur l'actuel la proposition d'aménagement ; un plan de localisation.

Le document contient 7 pages : place de l'église ; entrée N.O ; RD 15B ; Croas Ru ; entrée Ouest du CD15 ; Croas Navalen ; VC.

5-2 - Discussions

Le conseillers reprennent point par point et valident les propositions ; le travail fourni correspond à la synthèse des réunions précédentes.

La question de la charge d'entretien des espaces est posée car elle sera à prendre sur le budget communal ; doit-on dans ces conditions reculer

les limites de l'agglomération ?

Nous abordons ainsi la suite de la mission c'est-à-dire le chiffrage tronçon par tronçon qui permettra au conseil municipal de définir les priorités et le calendrier de réalisation.

Concernant le financement de l'opération il est convenu de solliciter les avis du Conseil Général.

Programmation d'une réunion le 15 Octobre :

Le Comité recevra Vincent Le Meaux, Conseiller Général ; un fonctionnaire de la D.L.T. (Direction des Infrastructures et des transports au Conseil Général, et M. Delavenne (C.A.U.E).

Prochaine réunion du Comité de Pilotage le 22 Octobre

Deuxième phase

1 - Rappels

Les concepteurs LESCOP et PAGE ayant rempli la première partie de leur mission, ainsi qu'il a été donné acte par le comité à l'issue de la réunion du 24 Septembre 2007, le programme de la phase 2 a été arrêté comme suit :

15 Octobre 2007 : présentation du projet au conseil Général (élu et services) avec recueil de leurs avis et des possibilités de co-financement.

22 Octobre 2007 : présentation par les concepteurs d'une évaluation sectorielle tenant compte des validations faites par le comité.

19 Novembre 2007 : présentation par les concepteurs de scénarios chiffrés selon les options d'aménagement en vue d'une délibération du Conseil Municipal.

2 - Réunion du 15 octobre 2007

Président de séance : Pierre Marie GAREL , Maire
Invités : Vincent LE MEAUX, Conseiller Général ; Didier LE MAUX, Chef de l'agence technique départementale de Guingamp.

Comité : Sébastien LESCOP, Luc PAGE, Bernard ARZUL, Christian BOUGET, Henri PATIN, Daniel QUINQUENEL.

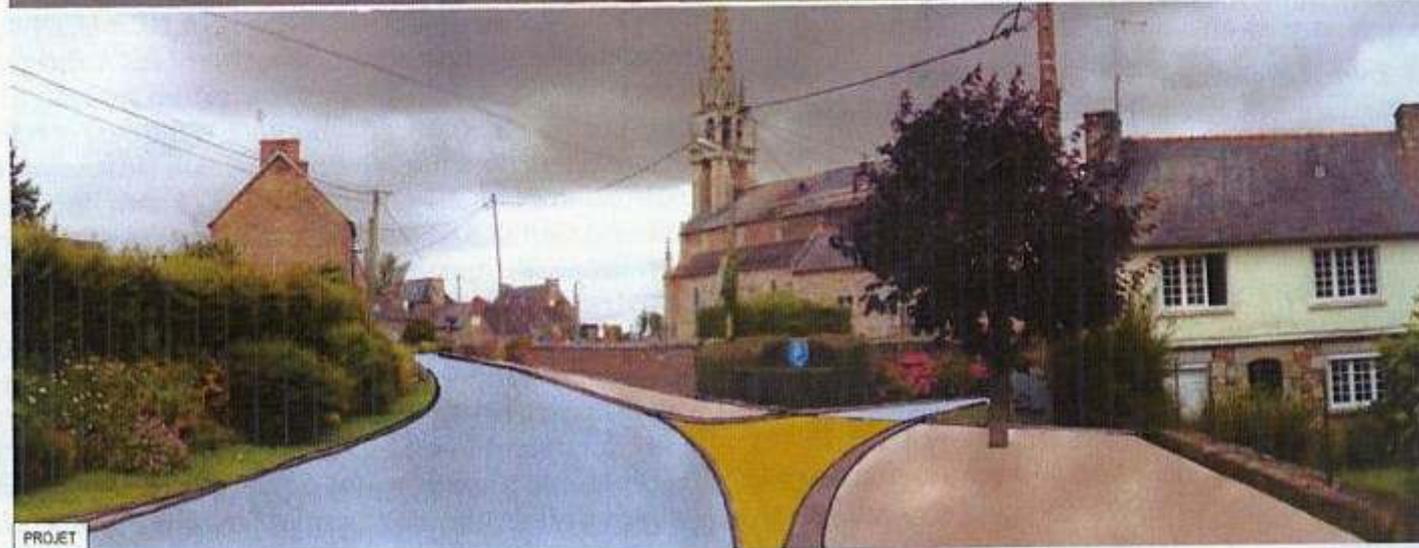
2-1 - Rappels pour les invités de la démarche des élus, du calendrier souhaité et présentation des deux concepteurs retenus par le Comité.

L'objet de la réunion est de valider avec les services du Conseil Général les options retenues par le Comité et de solliciter le soutien de l'élu cantonal, si nécessaire, auprès du Conseil Général. Les concepteurs LESCOP et PAGE présentent l'état actuel du projet (validé par le Comité le 24/09/07) à l'aide des plans et schémas affichés à la mairie.

CROQUIS 7 : La VC 6 en entrée Sud-Est du bourg



LOCALISATION



2-2 - Discussions et avis

- Monsieur Vincent Le Meaux, élu cantonal, fait part de sa satisfaction ; Brélidy démontre avec ce projet sa volonté de progresser dans le sens souhaité par l'Assemblée Départementale: attractivité des territoires et sécurisation de la circulation pour les usagers des connections intercommunales dépendant du Conseil Général.
- Monsieur Didier Le Maux présente son agence et les missions d'assistance technique au bénéfice des élus et des collectivités du Pays de Guingamp. Il adresse ses félicitations pour la qualité du travail fourni dans un temps assez court et fera part des remarques pendant la séance ou plus tard par écrit si nécessaire.

2-3 - Principales remarques :

- L'aménagement est bien pensé et la création du sens unique répond à l'exigence de sécurité au niveau des carrefours (particulièrement à Croas Navalen)
- Sur le CD 15 il est recensé 1200 véhicules par jour dont 5% de poids lourds, il faudra donc veiller à la largeur des voies de circulation ainsi qu'aux espaces de stationnement (par exemple à Croas Ru pas de parking imposant de reculer sur le CD 15 pour repartir vers Pontrieux).
- L'idée de planter des arbres est bien acceptée à condition de choisir des essences appropriées.

- Le Département finance les enrobés (couche de roulement) et comme il s'agit de sécurité peut co-financer 30% des investissements (plafond 50.000 euros sur 3 ans) allant dans ce sens.
- Une série de points techniques est discutée : profilage des carrefours ; éclairage ; passages piétons ; évaluation de la qualité de la chaussée pour le CD 15...
- Il est conseillé de bien réfléchir aux appels d'offres pour permettre la réponse de petites entreprises et il est rappelé que l'emploi de granit breton est subventionné.

Le Maire clos la séance en remerciant les invités et rappelle aux concepteurs les attentes du Comité pour la poursuite de l'étude.

**RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
22 OCTOBRE 2007**

Président de séance : Pierre Marie GAREL, Maire
Invité: Monsieur DELA VENNE du C.A. UE.
Comité : S. LESCOP - L. PAGE - C. BOUGET - H. PATIN - D. QUINQUENEL
Absent excusé : -B. ARZUL

3-1- Résumé de l'état du projet par les concepteurs:

- des modifications ont été apportées suite aux

remarques de la cession précédente (largeur de chaussée; stationnements; longueur des plateaux des carrefours)

- L'accent est mis sur le renforcement de « personnalisation » du centre communal en veillant à rechercher la synthèse avec l'esprit globalement rural de Brévidy : cet objectif pourra être atteint en renforçant les entrées et sorties de toutes les voies intercommunales d'une part et dotant la commune d'un plan d'urbanisation « pas seulement en façade » le long des axes de circulation.

3-2 - Intervention de Monsieur Delavenne :

- Par rapport aux propositions d'aménagements peu de remarques à formuler; le projet est conforme au cahier des charges fourni par la mairie et il est attractif

- Cependant il souhaite que les concepteurs proposent à la municipalité un véritable document d'urbanisme (incluant des caractéristiques de construction) de façon à permettre aux élus actuels et futurs d'avoir une emprise sur l'aménagement de l'espace public; en d'autres termes il faut soumettre aux élus une vision prospective.

Les concepteurs feront des propositions pour la prochaine réunion.

3-3 - Présentation du plan des travaux

Les concepteurs ont regroupé les tâches à entreprendre selon une répartition qui tient compte des secteurs à aménager en partenariat avec le département ou en maîtrise totale par la commune. Ainsi 9 tronçons ont été définis pour une surface totale de 25 800 m² et un montant de travaux de 1,5 million d'euros T.T.C (estimation). Un document intitulé: Etude Globale d'Aménagement du bourg de Brévidy : phase 1 : diagnostic ; phase 2 : orientations stratégiques, est remis au Maire qui le tient à la disposition des habitants.

3-4- Discussions

- Il est décidé de revenir vers les services du Département pour affiner tous les aspects réglementaires par exemple la signalisation, l'état de la RD 15 etc...

- Il faut affiner les estimations en prenant en compte le choix des matériaux et les travaux subventionnables ...

- Le principe de réaliser en priorité les deux carrefours et la place de l'Eglise est retenue par les membres du Comité.

- Une permanence des élus se tiendra à la mairie pour informer les habitants et répondre à leurs questions.

Conclusion : fourniture du document d'urbanisme pour le 19 Novembre et examen des coûts pour les aménagements sélectionnés.

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE 19 NOVEMBRE 2007

Fin de la mission

Président de séance : Pierre Marie GAREL

Invité : Monsieur DELAVENNE - C.A.U.E.

Comité : les concepteurs Sébastien LESCOP (Prim Vert)

Et Luc PAGE (concept bureau d'études) et les Conseillers délégués: Bernard ARZUL (1^{er} Adjoint) Christian BOUGET (2^{ème} adjoint) - Henri PATIN et Daniel QUINQUENEL (conseillers).

Ordre du jour

Présentation, d'un document de cadrage pour l'urbanisation de la commune; classement des travaux en fonction des priorités.

Un document intitulé « Principes d'urbanisation » a été établi. Sur le plan actuel de BRÉVIDY où figurent les voies de communications et l'état du bâti (en noir) sont rajoutés des éléments prospectifs traduisant la vision des concepteurs pour un aménagement du territoire valable pour les 20-30 prochaines années (une génération).

Il apparaît ainsi que les espaces qui sont actuellement « ouverts » pourraient devenir « fermés » si les nouvelles implantations de bâtis sont laissées à la discrétion des propriétaires actuels ou des futurs acquéreurs de terrains constructibles.

Le document propose donc des voies structurantes, des voies traversantes, des liaisons piétonnes et des espaces de convivialité dont la création ou le maintien sont actuellement possibles. Ces aménagements potentiels tiennent compte de l'empreinte du bâti privé et des équipements communaux existants ainsi que d'éléments subjectifs tels que lignes de faîtage, lignes végétales et transitions vertes.

La discussion permet de mettre en avant d'autres éléments qui pour la plupart vont dans le sens du document. Dans une vision de développement durable et du coût de l'énergie il faut aménager les terrains constructibles avec des façades orientées au sud au lieu de les mettre en alignement le long d'une rue.

Il faut encourager des implantations sur des terrains de 800-1000 m² de façon à utiliser au maximum les équipements collectifs (réseaux d'eau potable et pluviale, réseaux électriques effacés, assainissement collectif).

Dans le découpage des terrains il, faut prendre en compte les stationnements, les voies piétonnes et les accès aux véhicules de services collectifs (pompiers, bennes à ordures ...).

Monsieur DELA YENNE insiste sur la nécessité pour la commune de se doter d'abord d'une carte communale, premier pas vers un P.L.U (plan local d'urbanisme) qui permettra aux futurs élus de maîtriser l'urbanisation en faisant valoir l'intérêt collectif par rapport aux souhaits individuels et en privilégiant une vision globale d'aménagement. Le P.L.U n'impose pas l'acquisition de terrains par la commune mais permet d'établir lill.-document de gestion du territoire.

Discussion sur les priorités

Le document « estimatif des travaux » a été remanié; en particulier le tronçon N°2 dissocie les 2 carrefours du CD 15 et la section de voirie qui les relie.

Les élus du comité conviennent que les priorités à proposer au Conseil Municipal sont de réaliser le tronçon N°2 (voir ci-dessus) et la tronçon N°6 : Place de l'église.

Selon le choix des matériaux et en fonction des appels d'offre le coût pour ces deux aménagements jugés prioritaires pourrait être de l'ordre de 450 Keuros.

Les membres extérieurs au comité approuvent ce choix. Ce sera donc la proposition qui sera faite à l'occasion d'une prochaine séance de Conseil Municipal, qui pourra ainsi se prononcer à deux niveaux:

approbation d'un des priorités d'aménagement
approbation d'un plan de financement qui serait proposé.

Conclusion

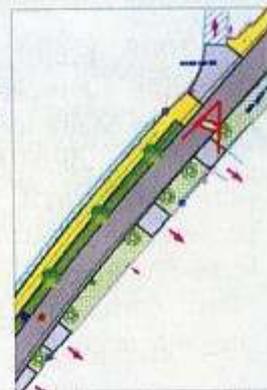
Au nom du comité de pilotage le Maire remercie les concepteurs pour la qualité de leur travail et l'intérêt de leurs propositions. Dans un espace de temps limité ils ont été capables de s'approprier la problématique et de proposer une vision qui s'est trouvée en phase avec celle des élus municipaux et départementaux ainsi que des services des collectivités territoriales. Monsieur DELA YENNE complimente lui aussi les concepteurs et rend hommage aux élus municipaux qui ont consacré beaucoup de leur temps à ce comité de pilotage; la démarche encadrée par le Maire a été particulièrement efficace puisqu'en à peine plus d'un an la commune a pu se doter d'un ensemble de documents concrets et précis qui permettront aux élus actuels et futurs d'organiser le développement harmonieux de Brévidy.

CROQUIS 3 : La RD 15b

EXISTANT



LOCALISATION



PROJET

> Infos générales

11 Novembre

Le 11 Novembre est la journée où la Municipalité et le C.C.A.S. Invitent les Bréliquiens et les Bréliquiennes âgés de 60 ans et plus à prendre le traditionnel repas. Cette année la formule d'un traiteur à domicile pour préparer et servir ce repas



Le Recensement

En 2008 Bréliquy fait partie des communes soumises au recensement de la population. Par arrêté du Maire lors de la séance du 11 décembre 2007 la candidature de Madame Claudine Soyer pour être agent recenseur a été retenue. Elle passera dans tous les foyers entre le 17 Janvier et le 16 février 2008.

Nous comptons sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.

Relais Parents Assistants Maternels du Trieux

Hélène Reboul vous accueille les mardi jeudi et vendredi Rue de Keremarch 22260 Pontrioux

Tél : 02.96.95.39.90 / 02.96.95.60.58

Le Relais Parents/Assistants maternels du Trieux est un service itinérant et gratuit, financé par la Communauté de Communes du Trieux, la CAF et le Conseil Général des Côtes d'Armor, qui s'adresse aux enfants, aux assistants maternels et aux parents souhaitant obtenir des informations sur le contrat de travail, la législation en vigueur etc...

à reçu des échos très favorables. 76 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes dans une ambiance très sympathique et conviviale.

La doyenne de la journée était Madame Simone ANQUETIL et le doyen Jean LE VEZOUET.

Les membres du C.C.A.S



L'animatrice du Relais, Hélène Reboul propose également des espaces-jeu tous les mardis matin de 9 h 30 à 11 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires).

Ces animations offertes à tous les enfants de la Communauté de Communes âgés de 3 mois à 3 ans accompagnés d'un adulte (parent, assistant maternel, grands-parents...) ont lieu régulièrement à Bréliquy, à la salle polyvalente afin d'y faire de la peinture, de la cuisine... et permettre aux enfants de se socialiser notamment avant l'entrée à l'école.

Une animation musicale par quinzaine, est également proposée aux enfants dans les locaux de la Communauté de Communes de Pontrioux.

Les adultes ne sont pas oubliés puisqu'une animation sur des sujets aussi variés que l'alimentation du jeune enfant, les loisirs créatifs ou encore le contrat de travail des assistants maternels leur est proposée chaque mois de 20 h à 22 h.

Si vous ne pouvez vous déplacer à Pontrioux, Hélène Reboul peut venir vous rencontrer dans les locaux de la mairie de Bréliquy. Merci de le préciser lors de la prise de rendez-vous.

Les plannings de toutes ces animations sont disponibles à la mairie de Bréliquy.

Actions Parents

Centre d'accueil à la parentalité

Un centre d'accueil à la parentalité nommé Actions Parents a ouvert ses portes au 42 rue des Huit Patriotes à Paimpol (à côté de l'école maternelle des huit patriotes).

Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des Parents est gratuit, anonyme et confidentiel. Évoquer les petits tracas du quotidien avec son enfant, découvrir l'entraide entre parents, trouver une écoute, boire un café et partager ses joies parentales avec d'autres... voilà ce que permet cet espace.

Une Conseillère en Économie sociale et familiale et une psychologue clinicienne peuvent accueillir chaque Parent pour des entretiens individuels ou des temps collectifs comme les « ateliers du mardi matin » durant lesquels on évoque divers thèmes définis à l'avance, ou les « cafés du jeudi après-midi ».

Ouvert le lundi de 10 h à 13 h 30

le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30

chaque second samedi de chaque mois de 9 h à 12 h 30

Contact téléphonique : 02.96.55.08.23.

Fermeture de la trésorerie de Pontrieux

À compter du 1^{er} janvier 2008, la trésorerie de Pontrieux cesse son activité.

Les opérations gérées auparavant à la trésorerie de Pontrieux pour la commune de Brévidy (paiement des impôts, produits locaux) s'effectueront à partir de cette date aux guichets de la trésorerie de Bégard.

Coordonnées de la trésorerie de BÉGARD

18 rue Saint-Yves - B.P. 5 - 22140 BÉGARD

Tél : 02.96.45.21.05 / Fax : 02.96.45.32.42

Courriel : t022032@cp.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sauf le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 (fermé l'après-midi).

L'association «les Bouchons d'amour»

Ne pas tendre la main pour demander de l'argent mais collecter les bouchons en plastique pour aider les personnes handicapées

Un geste simple mais qui apporte beaucoup

1 euros récupéré = 1 euro redistribué

Uniquement les bouchons plastiques de boissons buvables par les enfants

Dour hon douar, le Comité du bassin versant du jaudy Guindy Bizien

L'aberration des fossés jaunis ou pourquoi ne doit-on pas désherber un fossé à l'aide de produits chimiques ?

Et pourquoi pas me direz-vous ? C'est vrai avoir un jardin, c'est de l'entretien et si on devait avoir une binette à la main tous les jours ou se mettre à genoux pour ôter le moindre brin d'herbe, on y passerait un temps fou. Après tout, le jardin s'est aussi fait pour y passer du bon temps ! Alors vive les herbicides ! Ils nous facilitent beaucoup le travail de désherbage ; un bouchon ou deux (à vue de nez, c'est généralement la dose) dans le pulvé, un passage éclair, et nous voilà tranquille pour quelques semaines ! Facile !

Facile aussi, la pluie qui ruisselle sur la terre mise à nu par nos passages répétés de désherbant et récupère les molécules d'herbicides répandues par nos soins. Facile également l'accès de cette eau aux fossés, aux rus, aux ruisseaux puis aux cours d'eau. Facile enfin d'ouvrir le robinet et d'avoir une eau qui, avant d'être potable, a été puisée dans nos rivières aromatisées aux molécules diverses (Atrazine, Glyphosate, AMPA, ...). Facile...

Il existe aujourd'hui des textes de loi limitant l'usage des produits phytosanitaires aux abords des points d'eau.

Le premier, un arrêté préfectoral datant d'avril 2005, **interdit pendant toute l'année l'application de produits phytosanitaires à moins d'un mètre de tous points d'eau** (fossés, cours d'eau, lavoirs...) et sur les caniveaux, les bouches d'égout, avaloirs.

Cet arrêté est valable même s'il n'y a pas d'eau dans le fossé au moment du traitement.

Le second, un arrêté interministériel datant du 12 septembre 2006, établit les ZNT ou zones non traitées. Ces dernières désignent la distance à respecter lors de l'application de produits phytosanitaires par rapport aux cours d'eau, plans d'eau... (Tout trait bleu continu ou discontinu figurant sur la carte IGN au 1/25 000 ème ou défini par arrêté préfectoral). La ZNT minimale à respecter est de 5 m pour les produits où aucune ZNT ne figure sur l'étiquette (pour certains la ZNT peut aller jusque 100 m).

Ces textes s'appliquent à tous : professionnels et particuliers et « ce n'est qu'un strict respect de la loi d'en tenir compte »

AH OUI, AVANT D'OUBLIER, IL Y A DES AMENDES ALLANT JUSQU'À 75 000 € POUR LES CONTREVENANTS



Arbre de Noël

Le 27 décembre 2006 étaient réunis les enfants de Brévidy pour le traditionnel arbre de Noël. Pas moins de 40 enfants accompagnés de leurs parents ont répondu présents à l'invitation de la municipalité. Une projection de film était programmée suivie d'un goûter avant la remise des cadeaux par le Père Noël.

Un très bon moment de convivialité.

Nous donnons donc rendez-vous à tous les enfants de moins de 12 ans pour une nouvelle édition, le jeudi 27 décembre 2007 dès 14 h à la salle des fêtes

À bientôt

*Lynda CALLAC,
Claudie LEZORAINE,
Conseillères municipales.*

Association pour le Don de Sang Bénévole du canton de Pontrieux :

- Pour satisfaire les besoins des 500 000 malades transfusés chaque année en France, l'Établissement français du Sang compte sur la générosité des donateurs, car le sang artificiel n'existe pas et les besoins en sang sont quotidiens : 8000 dons sont nécessaires chaque jour en France, dont 500 en Bretagne.
- Le don du sang est un geste simple qui dure environ 1 h 10 minutes pour le prélèvement. Il faut être âgé de 18 à 66 ans, en bonne santé et ne pas se présenter à jeun. Le don se termine par une collation conviviale avant le retour au quotidien.
- Les collectes de sang pour l'année 2008 auront lieu aux dates suivantes :
 - Vendredi 7 mars 2008 jeudi 5 juin
 - Jeudi 18 septembre
 - Jeudi 4 décembre

- à la salle d'animation de Pontrieux, de 15 h à 19 h.
- Vous aussi, vous pouvez sauver des vies.
- Venez nous rejoindre, merci à tous et aux donateurs en particulier.

*Pour l'équipe cantonale de Pontrieux
Le Président
Lucien François.*

La Gendarmerie nationale recrute plus de 13 000 hommes et femmes en 2007-2008

Dans 5 catégories d'emplois :

- 40 OFFICIERS DE GENDARMERIE, Chefs militaires et futurs dirigeants de haut niveau ;
- 1 500 GENDARMES, militaires de carrière au contact quotidien de la population ;
- 6 750 GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES, militaires sous contrat chargés de seconder les gendarmes de carrière ;

500 SOUS-OFFICIERS SPÉCIALISTES

Pour soutenir les unités dans les domaines administratifs et techniques ;

3 000 RÉSERVISTES pour renforcer les unités de gendarmerie.

Pour plus de renseignements, contacter la brigade de gendarmerie de PONTRIEUX au 02.96.95.60.18

Le Comité Cantonal d'Entraide de Pontrieux

Association spécialisée dans le maintien à domicile, le Comité Cantonal d'Entraide permet à des personnes âgées, handicapées, ou malades, de continuer à vivre chez elles grâce à l'intervention d'un personnel qualifié en soins ou en aides diverses à domicile. Restructurée au printemps 2007, l'association, non financée par la collectivité, est cependant dirigée par un conseil d'administration où sont présents deux élus de chacune des communes et un membre non élu du CCAS. Présidée par Yves Le Mouër, le CCE compte aujourd'hui une soixantaine de salariés.

Pour tout renseignement adressez-vous au CCE 10 place de la Liberté - 22260 Pontrieux - Téléphone 02 96 95 63 16. Horaires : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30, le vendredi après midi sur rendez vous uniquement. Le samedi matin : permanence de 10h à 12h.

Fourniture d'Electricité et de Gaz

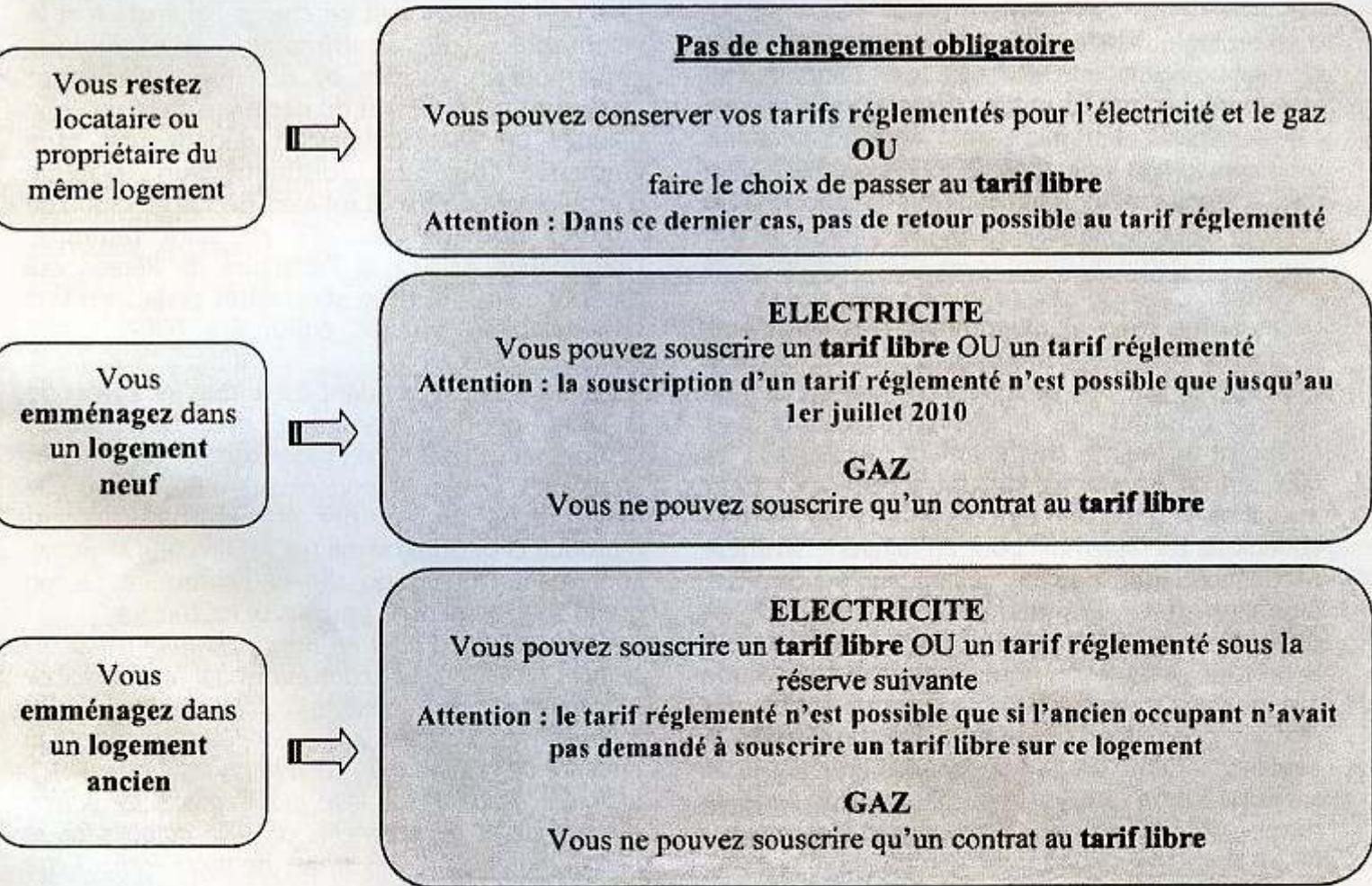
Ouverture totale du marché au 1^{er} Juillet 2007



Tarifs réglementés : tarifs fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et GdF pour le Gaz)

Tarifs libres : prix proposés par les différents fournisseurs du marché y compris les fournisseurs historiques précités

...En Pratique



Le changement de fournisseur n'a aucun impact sur la qualité de l'énergie. Cette dernière dépend des gestionnaires des réseaux. Pour les réseaux de distribution, **propriétés des communes, EdF Gaz de France distribution** est chargé de cette mission d'acheminement de l'énergie.

> Brélidy «la romaine»

L'histoire commence à la manière des romans policiers : un lieu et des événements inattendus et non corrélés entre eux ; un incident fortuit qui se produit permet à l'intrigue de se nouer.

Le lieu est situé sur la route de Saint-Laurent, à gauche en quittant Brélidy, au lieu-dit « Coz-Castel ». L'appellation intrigue déjà, car à cet endroit il n'y a pas de château et la tradition orale, recueillie dans la mémoire de nos plus anciens concitoyens n'en a jamais fait mention ; les érudits qui se sont penchés sur l'Histoire locale n'ont jamais rien mentionné ou en tout cas rien retenu, et pourtant... Le premier événement est constitué d'une suite de décisions : le Conseil municipal sur proposition du maire a décidé de déplacer l'Eco point (voir l'article sur ce sujet

dans le présent bulletin) ; un terrain est donc acquis par la commune à l'endroit signalé ci-dessus ; les différents appels d'offres pour l'aménagement du futur Eco point ayant été déclarés fructueux les travaux peuvent commencer ; l'entreprise retenue démarre le terrassement début juillet par temps sec. Le deuxième événement est de nature météorologique : le gros œuvre étant à peine terminé survient une série de perturbations qui apportent chaque jour des déversements d'eaux célestes particulièrement mal venues pour les moissonneurs et les engins de travaux publics ; afin d'éviter l'enlèvement, les travaux sont interrompus et l'engin chenillé remisé dans le champ voisin montera la garde du chantier en attendant des jours meilleurs.

Le troisième événement comme dans les débuts d'enquête policière correspond à l'arrivée fortuite d'un visiteur que l'on désignera comme « le témoin éclairé ». Toutes les découvertes scientifiques obéissent au même cheminement intellectuel : les faits sont là, connus de tous et accessibles à tous, mais il ne se passe rien tant qu'un cerveau averti et curieux ne les rassemble pour en faire une synthèse particulière de laquelle jaillira la découverte. Rappelons-nous comment Archimède eut en prenant son bain l'intuition géniale qui lui fit établir le principe portant son nom, donnant à la Physique « la poussée » nécessaire à la compréhension des phénomènes fondamentaux ayant permis le développement de la navigation aquatique et aérienne entre autres applications ainsi que la mesure des volumes spécifiques des solides, etc.

Notre découvreur habite une commune voisine ; au hasard de ses déplacements professionnels dans le département il s'arrête volontiers pour visiter un site, une carrière, une ruine, un terrassement !... C'est un amateur d'antiquités et de vieilles pierres et il a déjà participé à plusieurs chantiers de fouilles archéologiques ; d'ailleurs dans le coffre de sa

voiture il conserve l'équipement de base du « fouineur » : des bottes, des truelles, des maillets et une longue tige métallique effilée à une extrémité qui lui permet de sonder le sol et d'extraire sans se fatiguer des petits objets affleurants la surface. À peine arrivé sur l'emplacement dégagé par la pelleteuse et raviné abondamment par les pluies susmentionnées notre enquêteur remarque d'emblée que sous la couche de terre arable enlevée il y a des remblais anciens. Et là où le promeneur n'eût remarqué que des morceaux de vieilles briques son œil avisé repère des débris de poteries anciennes qu'il s'empresse de ramasser et de nettoyer délicatement ; il recueille aussi des morceaux de métal effilés ressemblant à des épingles à cheveux (du moins le pense-t-il). Ayant placé ses trouvailles dans un carton, il se dirige vers la Mairie pour informer les autorités. C'est alors que notre grande administration va démontrer sa puissance et sa redoutable efficacité. Le maire contacte les services du Conseil général qui dépêchent dès le lendemain une charmante Chargée de mission appartenant à la Direction Culture ayant en charge l'animation et la valorisation du patrimoine archéologique costarmoricain. Assistée de quelques édiles (dont l'auteur de ces lignes) et du découvreur elle recueille d'autres précieux vestiges et dégage une zone empierrée où l'on distingue un système d'écoulement d'eaux. Il est alors décidé en raison de l'intérêt potentiel du site de faire remonter l'information jusqu'à la Préfecture de Région qui missionne aussitôt deux spécialistes de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) afin d'évaluer le site.

Après avoir œuvré pendant deux jours les agents de la DRAC décident d'emporter avec eux tous les vestiges recueillis à fin d'études complémentaires et archivages. Quelques jours plus tard (le 10 août), le maire reçoit un courrier officiel (partiellement reproduit ci-dessous) signé par le Directeur régional, confirmant l'intérêt du site et l'autorisant (à son grand soulagement) à poursuivre les travaux.

« Au lieu-dit Coz-Castel en Brélidy, la mise à jour de vestiges archéologiques caractérisés par la présence de maçonneries et de fragments de poteries et de tuiles de toitures a été signalée le 2 août 2007... constaté la présence de vestiges d'un caniveau orienté est-ouest... la fouille de celui-ci a livré des éléments de poterie domestique et de fragments de tuile datables de la période antique (1^{er} 3^{es} siècles de notre ère)... Cette découverte documente notre connaissance sur l'occupation antique du Trégor actuellement particulièrement lacunaire. Elle signale la présence d'une construction sans doute importante aux abords de la zone de travaux, dont la mémoire locale garde la trace sous la forme du lieu-dit Coz-Castel... »

L'enquête est terminée, du moins momentanément, dans l'attente de faits nouveaux ; il est donc permis de rêver et chacun a le loisir d'imaginer en rassemblant ses souvenirs de lecture, de cinéma ou de télévision... ce que pouvait être Brélidy il y a deux mille ans.

En cinquante ans avant Jésus-Christ les légions de Jules César ont vaincu les tribus gauloises et occupent toute la Gaule ; toute ? NON si l'on se réfère aux aventures d'Astérix, il reste encore un village d'irréductibles Celtes qui résiste à l'envahisseur grâce à une certaine potion magique confectionnée par son druide...

Brélidy ne peut pas prétendre être ce village gaulois, car l'histoire le situe au bord de la mer ; par contre, nous savons que pour neutraliser les Romains l'ont entouré d'une ceinture de garnisons qui occupent des positions stratégiques aux plans militaire et commercial, au carrefour de voies de communication. Alors, Brélidy a-t-elle été une de ces garnisons qui une fois la « Pax romana » établie s'est transformée en colonie autour d'une « Villa » habitée par un grand propriétaire terrien. De nombreux indices pourraient étayer cette théorie qui prend désormais du sens à la lumière des découvertes faites cet été. Il est notoire que bien des églises, chapelles... ont été érigées sur des sites consacrés auparavant aux cultes païens. De même, des positions géographiques reconnues depuis des millénaires et qui existent encore ont été établies sur des promontoires surplombant des vallées, au confluent de rivières qui sont des cheminements naturels pour les envahisseurs venus de la mer. La colline de Coz-Castel est l'un des points culminants de Brélidy dominant les vallées du Théoulas et du Jaudy. Dès lors, il est raisonnable d'avancer qu'un oppidum romain ait été construit à cet endroit et que des villas (domaines ruraux dans la Gaule romaine) se soient établies sur le plateau avec des cultures sur les terres défrichées et des troupeaux paissant sur les pentes qui descendent vers les rivières. Les empereurs romains et leurs représentants dans les provinces de l'Empire récompensaient volontiers les militaires ayant accompli leur service (pendant 20 ans !) en leur remettant avec « l'Honesta Missio » un domaine à défricher et à faire fructifier. L'exploitation dont on a découvert les vestiges à Brélidy devait être prospère au 2^{ème} siècle, car les restes de poteries ont pu être identifiées grâce à la qualité de leur vernis et à leur faible épaisseur comme provenant des manufactures de Lezoux (situées dans la vallée de l'Allier) ce qui suppose que les habitants étaient suffisamment fortunés pour acquérir ces ustensiles. Il est très regrettable que le nom gallo-romain de Brélidy n'ait pas été conservé, car cette lacune empêche de faire des recherches dans les vieux parchemins où il aurait pu être cité. Quoiqu'il en soit, nous avons la

certitude d'habiter un territoire peuplé depuis plusieurs millénaires sur lequel des tribus celtes se sont assimilées au monde gallo-romain. Par la suite le site de Coz-Castel a sans doute été abandonné au profit du promontoire qui domine le confluent du Jaudy et du Théoulas sur lequel le château fort du haut Moyen-Age a été édifié (de nos jours connu comme Motte féodale). Ce sont peut-être des incursions de vikings ou autres pirates qui ont ravagé le Coz-Castel et ont conduit les habitants à choisir de fortifier une zone plus facile à défendre.

Dorénavant en bêchant nos jardins ou en labourant nos champs nous aurons un autre regard sur ce morceau de terre cuite dont la couleur réveille celle de l'humus et qui séjourne là depuis deux mille ans ! En attendant qu'un soc de charrue ou un coup de pelleuse ne vienne mettre à jour d'autres vestiges du passé ce qui relancera l'Histoire.

*Faits et opinions rapportés par Henri PATIN,
Conseiller municipal*

Addendum

1. Le peuplement des Côtes d'Armor

Le Yaudet à l'embouchure du Léguer fait partie avec Plestin-les-Grèves des sites considérés comme majeurs par le Département qui y finance des recherches archéologiques. Il est prouvé que le Yaudet a été fréquenté par des populations du mésolithique (entre 10 000 et 5 000 avant notre ère). Port de pêche et base commerciale il a été fortifié par les Gaulois ; Jules César relatera dans ses écrits sur la « Guerre des Gaules »

toutes les difficultés rencontrées par ses Légions pour abattre les populations d'Armorique.

A Plestin-les-Grèves le site du Hogolo découvert par hasard après un labour profond témoigne d'une occupation romaine prospère au 1^{er} et 2^{ème} siècle dont les Thermes situés près de la plage ont été restaurés.

Pour en savoir plus : Conseil Général des Côtes d'Armor, Direction Culture, Sport, Education, Jeunesse : www.cotesdarmor.fr

L'Armorique romaine ; par Patrick Gallou, Editions Armeline, Brest.

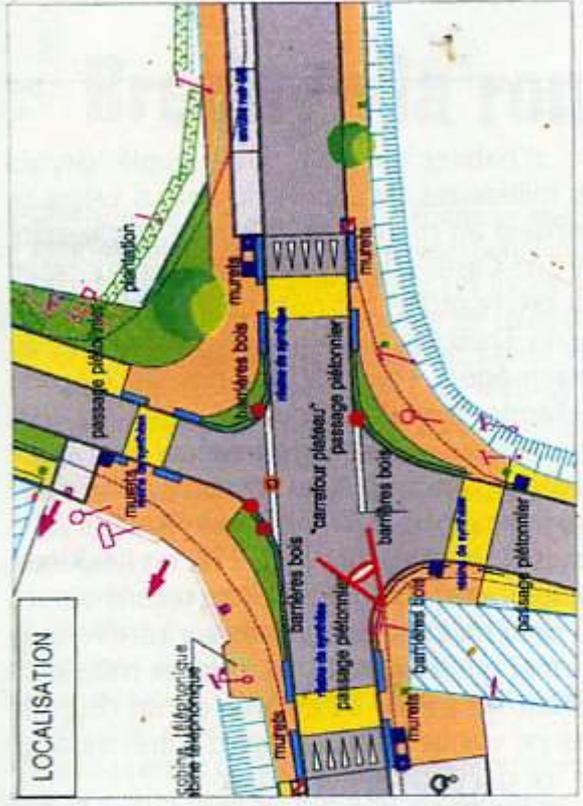
2. Quelques définitions

- **sigillé** : marqué d'un sceau ou d'une empreinte semblable à celle d'un sceau (poterie Sigillée)

- **Lezoux** : commune du Puy-de-Dôme connue depuis l'époque gallo-romaine par ses manufactures de poteries ; leur vernis caractéristique permet de les identifier ; ces objets de grande qualité étaient exportés dans tout l'Empire romain ; leur découverte dans un site archéologique témoigne que les occupants étaient suffisamment fortunés pour les acquérir au détriment de productions locales plus rudimentaires.

CROQUIS 4 : Croisement de la RD 15, la RD 15b et la RD 20

EXISTANT



PROJET